



# MAFAP SPAAA

Monitoring African Food and Agricultural Policies  
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

## **ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR LE SORGHO AU BURKINA FASO**

---

JUILLET 2013



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
1. Objet DE LA NOTE.....	3
2. CONTEXTE POLITIQUE .....	4
Production .....	4
Consommation .....	7
Commercialisation et échanges .....	9
Description de l'organisation de la filière Sorgho .....	12
Décisions et mesures politiques.....	18
3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	20
Marché .....	23
4. VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES .....	29
5. CALCUL DES INDICATEURS .....	31
6. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS.....	33
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	37
Bibliographie .....	40
Annexe I. Méthodologie utilisée pour l'analyse.....	41

## 1. Objet DE LA NOTE

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour le sorgho produit au Burkina Faso.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs du projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA) sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

## 2. CONTEXTE POLITIQUE

L'économie burkinabè est à dominante agricole. En effet, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui emploient 85 % de la population active fournissent à eux seuls 33% du Produit Intérieur Brut (PIB), et 80 % des recettes d'exportation (DGPER, 2011).

Les terres à vocation agricoles ont été estimées à quelque 9 millions ha, soit le tiers du territoire national. Environ 3,5 millions d'hectares (soit 39 % des terres à vocations agricoles) sont mis en culture annuellement. C'est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales vivrières (sorgho, mil, maïs, riz) qui occupent à elles seules plus de 80 % des surfaces emblavées annuellement. Le sorgho est la première céréale aussi bien en termes de production qu'en termes de superficie (DGPER, , 2011)

La politique sur le sorgho s'intègre dans le plan d'action sur les céréales (mil, maïs, riz et sorgho) mis en œuvre de 2002 à 2006. L'objectif global annoncé par le gouvernement est «d'augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de participer de manière durable à la sécurité alimentaire». L'objectif spécifique est «d'accroître la performance des acteurs de la filière par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leurs organisations».

La mise en œuvre du plan d'action a consisté aussi à renforcer le système d'information et de communication pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs de la filière, ce qui réduit les problèmes d'asymétrie d'information de la filière. En outre, les organisations des producteurs et des commerçants sont renforcées et profitent mieux du marché libre national et régional.

L'environnement institutionnel est caractérisé par la cohabitation des institutions publiques et des institutions privées et associatives. Les institutions et personnes privées intervenant dans les filières se divisent en deux groupes:

- ✓ les opérateurs économiques, regroupés en fournisseurs d'équipements, d'engrais et de pesticides, les collecteurs et les transformateurs, et enfin les importateurs;
- ✓ les coopératives et les structures associatives notamment les OP ou OPC, l'Observatoire national des céréales et le Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CIC-B).

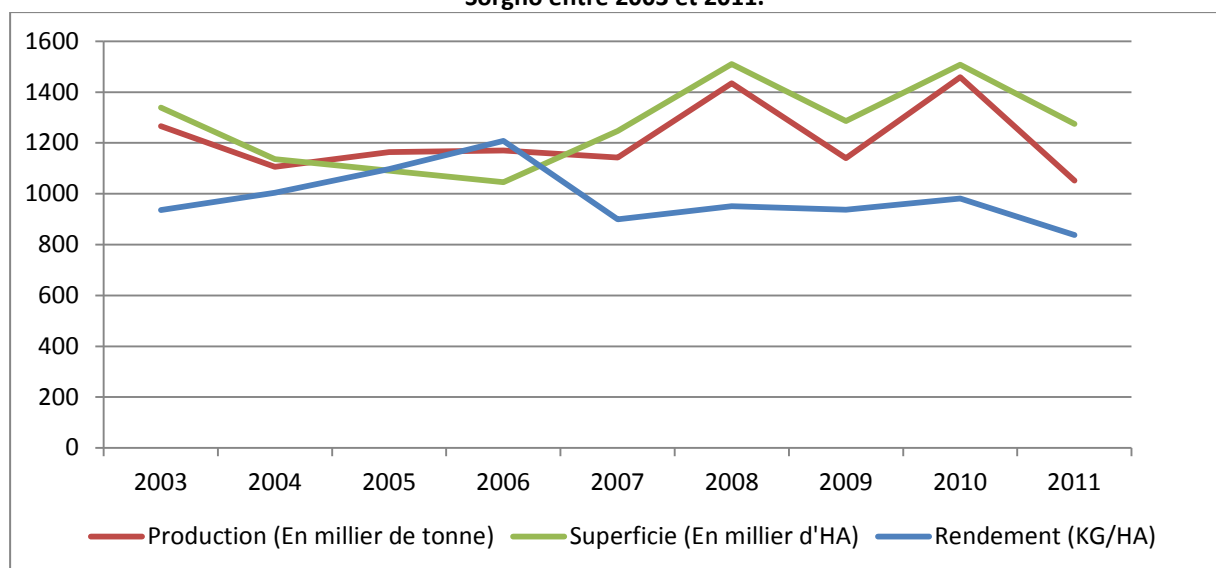
L'objet de cette note est d'apprécier l'ampleur et la continuité des incitations ou des pénalisations reçues par les producteurs de sorgho du fait des politiques gouvernementales et d'autres facteurs liés au fonctionnement des marchés et des filières. On cherche notamment à savoir si l'organisation de la filière sorgho est en mesure de faire circuler efficacement les signaux du marché.

### Production

Avec plus de 1 050 000 de tonnes récoltées en 2011, le sorgho grain vient au premier rang de la production de céréales. Bien adapté à des conditions climatiques du Burkina (sèches et chaudes), il est beaucoup plus cultivé dans la Boucle du Mouhoun où il représente en Moyenne 20% de la production nationale (DGPER, Rapport du comité de prévision de la situation alimentaire, 2011). En 2010, la Production nationale a été évaluée à environ 1 460 000 Tonne représentant 3% de la production mondiale et occupe la quatrième place des producteurs en Afrique après le Nigéria 10,9 Mt, Soudan 4,1 Mt, Ethiopie 2,5 Mt (Source : CIC / BLE CONTACT-AGPB).

En termes d'évolution, la production sorgho au Burkina Faso est passée de plus 1 270 000 tonnes en 2003 à 1 050 000 en 2011, soit une baisse de 20% (DGPER, Rapport évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina Faso, 2011). Depuis la période du plan d'action céréales, on distingue deux grandes périodes. La première qui coïncide avec la période du plan d'action (2002-2006) montre des rendements du sorgho qui augmente contre une baisse ou une stagnation sur la seconde période (2007-2010).

**Figure 1: évolution de la production (millier de tonnes), des rendements (kg/ha)<sup>1</sup> et superficies (ha) du Sorgho entre 2003 et 2011.**

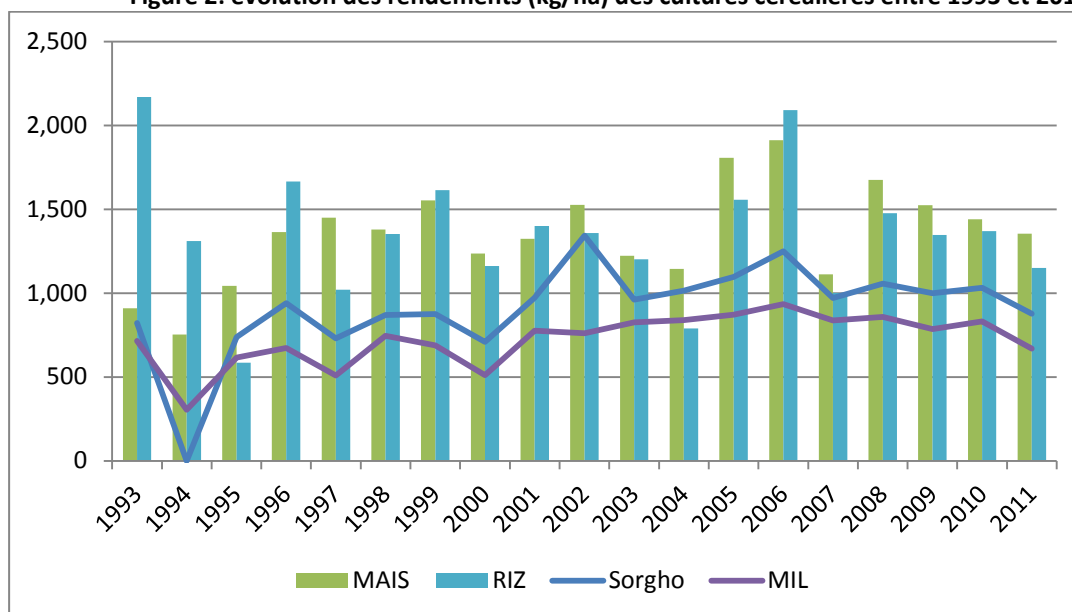


Source DGPER

La figure 1 montre une évolution en dents de scie de la production du sorgho au cours de la période. Cette évolution est davantage attribuable aux superficies emblavées qu'aux rendements observés, en raison des évolutions rigoureusement similaires de la production et de la superficie à partir de 2007.

<sup>1</sup> Les rendements publiés par la DGPER sont des rendements obtenus des cultures pures, c'est-à-dire, des cultures constituées d'une seule spéculature sur la parcelle.

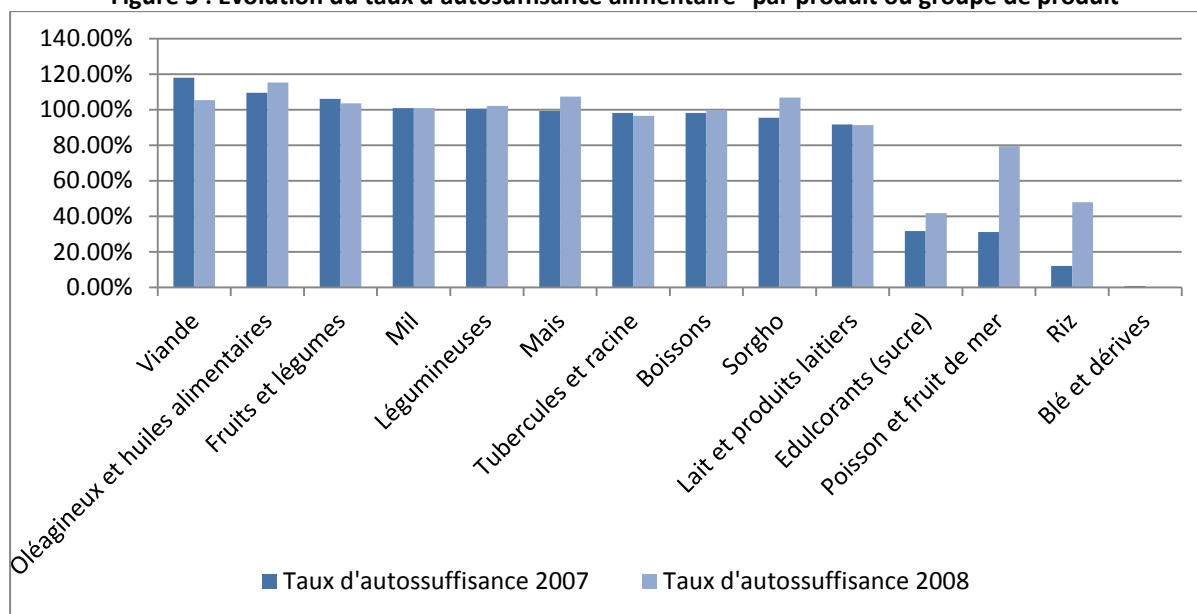
**Figure 2: évolution des rendements (kg/ha) des cultures céréalières entre 1993 et 2011**



Source: DGPER, 2012

Au Burkina Faso l'autosuffisance du pays en sorgho est constatée seulement en 2008, et cela s'explique par la bonne campagne agricole de 2008 contrairement à celle de 2007 qui était assez mauvaise.

**Figure 3 : Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire<sup>2</sup> par produit ou groupe de produit**



Source : DGPER, 2008

Les résultats de la première phase du recensement général de l'agriculture (DGPER, Rapport de la première phase du recensement général de l'agriculture, 2010) ont montré que la culture du sorgho est pratiquée par plus 71% pour cent des ménages agricoles en saison pluvieuse. Le tableau ci dessous indique qu'il est pratiqué dans toutes les régions du Burkina. Seule la région du Centre à moins de 50% des ménages qui pratiquent la culture du sorgho.

<sup>2</sup> Définit comme le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale

**Tableau 1 : Effectif des ménages pratiquant le sorgho blanc en saison pluvieuse**

	Ménage pratiquant du sorgho		Ménage non pratiquant du sorgho		Total des Effectif	
BOUCLE DU MOUHOUN	130 553	76,20%	40 879	23,80%	171 432	100,00%
CASCADES	22 821	51,40%	21 553	48,60%	44 374	100,00%
CENTRE	43 631	45,40%	52 491	54,60%	96 122	100,00%
CENTRE-EST	68 664	54,50%	57 305	45,50%	125 969	100,00%
CENTRE-NORD	111 414	87,90%	15 316	12,10%	126 730	100,00%
CENTRE-OUEST	108 901	89,30%	13 060	10,70%	121 961	100,00%
CENTRE-SUD	57 500	71,00%	23 462	29,00%	80 964	100,00%
EST	107 674	75,80%	34 362	24,20%	142 047	100,00%
HAUTS-BASSINS	78 546	55,50%	63 066	44,50%	141 613	100,00%
NORD	107 066	87,10%	15 906	12,90%	122 972	100,00%
PLATEAU CENTRAL	64 925	86,00%	10 611	14,00%	75 536	100,00%
SAHEL	81 916	68,60%	37 531	31,40%	119 448	100,00%
SUD-OUEST	48 246	63,80%	27 381	36,20%	75 627	100,00%
<b>BURKINA</b>	<b>1 031 857</b>	<b>71,40%</b>	<b>412 923</b>	<b>28,60%</b>	<b>1 444 795</b>	<b>100,00%</b>

Source RGA DGPER 2006-2010

Le système de production est extensif, à faible apport d'intrants (Moins de 2% des producteurs de céréales les utilisent des engrais) et la production est principalement utilisée en alimentation humaine. Peu de paysans appliquent des engrais ou des techniques améliorées. Les taux de fertilisation sont bas et l'adoption des technologies reste faible ; à cela s'ajoutent les facteurs climatiques responsables de l'insécurité alimentaire.

## Consommation

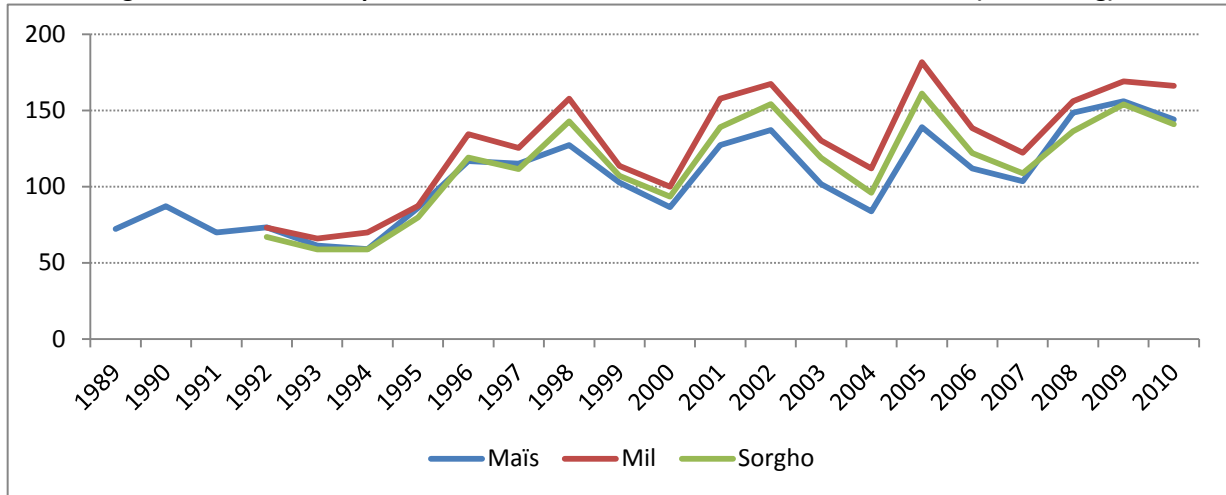
La consommation des produits céréaliers au Burkina Faso représente plus de 60 pour cent des besoins caloriques de la population (DGPER, Rapport d'analyse sur le bilan alimentaire, 2012). La part du sorgho dans la satisfaction de ces besoins caloriques est estimée en moyenne à 19 pour cent.

Les prix des céréales sèches, et donc du sorgho, ont connu dans l'ensemble des fluctuations au cours des quinze dernières années (voir Figure 4). Ces fluctuations sont scindées en cinq phases:

- ✓ la période 1990-1993, caractérisée par une baisse moyenne de 11 pour cent de l'ensemble des prix des céréales;
- ✓ la période 1994-1998, caractérisée par la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, la rémunération des producteurs a connu une hausse importante; le prix moyen d'un kilogramme de céréale a subi une hausse moyenne de 17 pour cent au cours de la période;
- ✓ la période 1998-2000, caractérisée par une baisse moyenne de 19 pour cent des prix des céréales;
- ✓ la période 2001-2006 où nous avons assisté à une importante fluctuation des prix. Le prix moyen du kilogramme de céréale a atteint un pic en 2002 à 112 FCFA; il se stabilisera à 106 FCFA en 2006;
- ✓ la période 2007-2010 marquée par l'envolée des prix des céréales. Cette période couvre celle de la crise alimentaire qui a connu une flambée des prix des produits de première nécessité dont les céréales. En effet, entre 2007 et 2008, le taux d'accroissement des prix des céréales a été enregistré à environ 33 pour cent.

La figure ci-dessus montre une volatilité des prix aux consommateurs des produits agricoles. Le prix au consommateur du sorgho connaît une évolution en dents de scie. Cela montre certainement une corrélation entre le prix au consommateur et la production de la campagne agricole. Cependant, du fait des flux physiques du sorgho entre le Burkina et les pays de la sous-région, les prix locaux pourraient subir les pressions des prix sous régionaux, en cas de déficit constaté au niveau national.

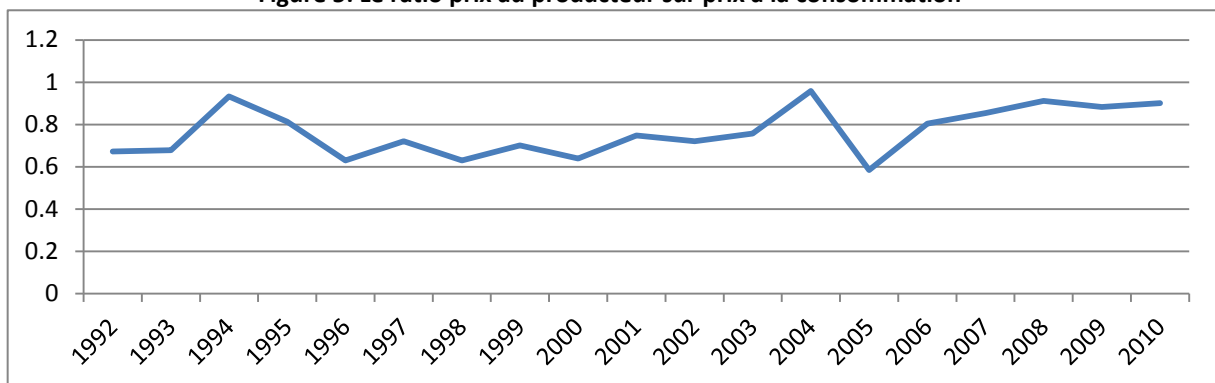
**Figure 4: évolution des prix au consommateur des céréales entre 1989 et 2010 (en FCFA/kg)**



Source: DPSAA/DGPER 2012

La chaîne d'acheminement des produits céréaliers jusqu'au consommateur final montre que le prix au consommateur est largement affecté par le comportement des agents intervenants. Le ratio prix au producteur sur prix à la consommation est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelles mesures les produits sont soumis à des marges souvent importantes lors de l'écoulement du producteur vers le consommateur final. De façon générale, l'on note qu'à partir de 2006, le ratio entre ces deux prix est supérieur à 80%. Cette situation suggère que les mécanismes d'écoulement des produits du producteur au consommateur ont été améliorés ce qui a certainement eut un impact positif sur les coûts de transports et partant sur le prix à la consommation.

**Figure 5: Le ratio prix au producteur sur prix à la consommation**

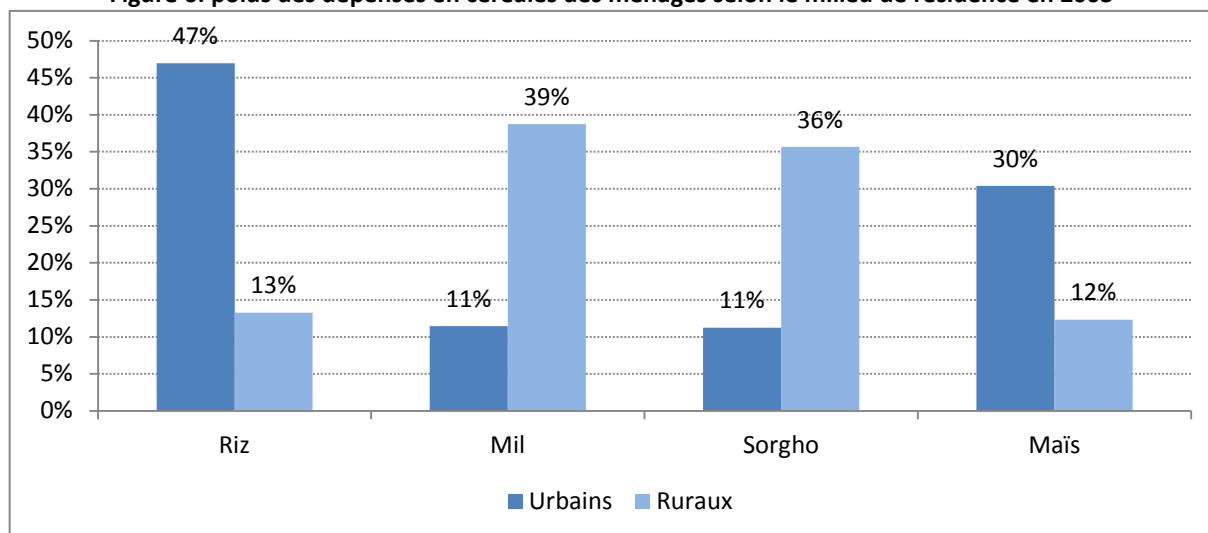


Source : Nos calculs

Les dépenses alimentaires sont essentiellement tirées par celles du sorgho et du mil. En effet, près de 38% des dépenses des ménages sont constituées de dépenses sorgho en 1994 et 36% en 2003 (INSD, 2003)



Figure 6: poids des dépenses en céréales des ménages selon le milieu de résidence en 2003



Source: auteurs à partir de l'EBCVM, 2003

Outre la consommation, un autre aspect important du sorgho grain, est son utilisation dans la production de boissons alcoolisées. Le grain est utilisé pour la fabrication bière local (bière traditionnelle faible en alcool). Les statistiques sur les quantités de sorgho utilisées dans la préparation de ces bières ne sont pas disponibles. Il sert également de nourriture pour les animaux principalement du bétail et de la volaille. La part de la consommation animale dans la demande totale est très faible en 2007 (moins de 1%). Mais cette proportion est passée en 2008 à 4% (DGPER, Rapport sur la Dynamique de la consommation, 2011) en dépit de l'augmentation des prix. Cet accroissement s'explique en grande partie par la pratique des cultures fourragères qui a été faible au cours de cette année. En outre, en raison des poches de sécheresse constatées dans certaines zones, le pâturage exclusif des animaux était insuffisant. Le grain de sorgho germé, déchet des dorloteries, constitue la base de l'alimentation des élevages porcins domestiques. La production des aliments pour animaux et des biocarburants a provoqué la hausse de la demande et est réalisée au dépend des produits destinés à la consommation humaine. On comprend ainsi mieux l'importance sociale que revête le sorgho essentielle à la vie des agriculteurs et au dynamisme de l'Agriculture.

## Commercialisation et échanges

Suite à l'adoption des réformes économiques des années 1990, le secteur céréalier et le sorgho en particulier, malgré son importance socio-économique et son intérêt stratégique, a subi des modifications importantes de son environnement. Ces modifications ont porté entre autres sur :

- ✓ la libéralisation du commerce, des prix, des importations et des exportations ;
- ✓ le désengagement progressif de l'Etat de certains services d'appui ;
- ✓ la reconnaissance des acteurs privés comme partenaires à part entière de l'Etat.

A partir de l'adoption des réformes économiques, les acteurs du secteur céréalier se réorganiser pour exercer plus de responsabilité, ou exercer de nouvelles activités. D'où la naissance du Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina (CIC-B).

Le sorgho est avant tout, une culture de subsistance. Seuls les excédents y font l'objet de vente sur les marchés ruraux au niveau des zones de production ou entre ménages voisins dont la production est excédentaire ou déficitaire. Le taux de mise à marché tourne autour de 9%.

**Tableau 2: taux de commercialisation des spéculations en 2003 et 2009**

Produits	2003	2009
Mil	6%	7%
Sorgho	9%	10%
Maïs	12%	30%
Riz	22%	86%
Coton	86%	77%
Arachide	34%	37%

Source : DGPER 2008

Les canaux de commercialisation sont relativement informels entre les producteurs et les grands centres urbains. Les raisons sont liées : à l'irrégularité de l'offre; à la faible demande dans les centres urbains ; aux grandes distances entre régions productrices et centres urbains et au coût du transport.

Au plan échanges extérieurs, le commerce de sorgho n'est pas très développé et se limite essentiellement à des échanges transfrontaliers avec les pays voisins. Les interventions du Burkina sont les plus importantes dans les exportations que dans les importations. Les volumes échangés sont difficiles à quantifier car échappant généralement au contrôle douanier.

Les données de la douane (2006-2010) et de COMTRADE (2005) montrent que le Burkina a importé 466,43 tonnes et 4,4 tonnes de sorgho respectivement en 2006 et 2010, contre un minimum des exportations relevé en 2008 de l'ordre de 1 189 tonnes. En matière d'échanges extérieurs, le pays est donc principalement exportateur de sorgho..

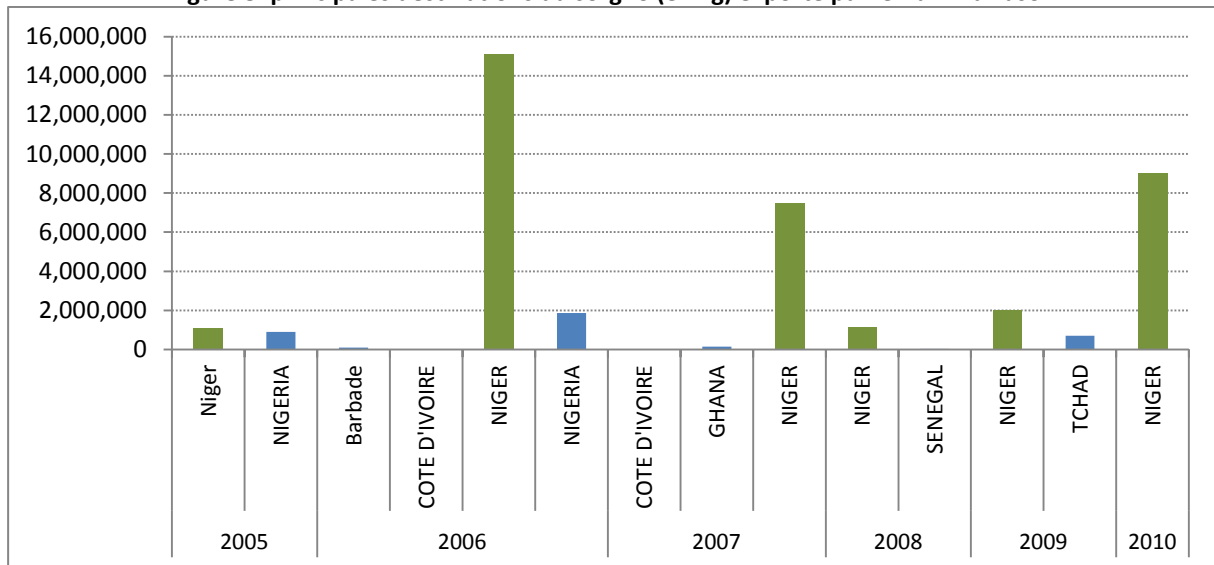
**Figure 7: importations et exportations de sorgho (en tonnes) au Burkina Faso entre 2006 et 2010**



Source: Douane, 2011 (2006-2010) et COMTRADE pour 2005

En termes de destinations des exportations du sorgho, la direction générale de la douane montre que le sorgho est en grande partie exporté à destination du Niger au cours de la période 2005-2010, avec des volumes moins importants et irréguliers importés par les autres pays de destination.

**Figure 8: principales destinations du sorgho (en kg) exporté par le Burkina Faso.**



Source: Douane, 2012

Les zones d'achat sur le territoire national sont diversifiées en fonction des prix et de l'importance de l'offre ; en année de bonne production, on collecte sur place avant les collecteurs intermédiaires et/ou autant que possible dans les zones non éloignées ; en année de mauvaise récolte, on collecte dans les zones habituelles de forte production.

Les zones de collecte sont principalement les suivantes :

- ✓ Province BANWA : Solenzo, Kouka, Koundougou, Béna
- ✓ Province KOSSI: Djibasso
- ✓ Province KENEDOUGOU : N'Dorola, Kourouma
- ✓ Province TUY : Koumbia , Houndé
- ✓ Province du PONI

Il arrive que les commerçants s'approvisionnent à l'extérieur du Burkina à partir des zones de production du sorgho principalement dans les zones frontalières de la Côte d'Ivoire (Daloa), du Niger au Mali tels Kouri, koutiala, Sikasso.

### **L'organisation des flux**

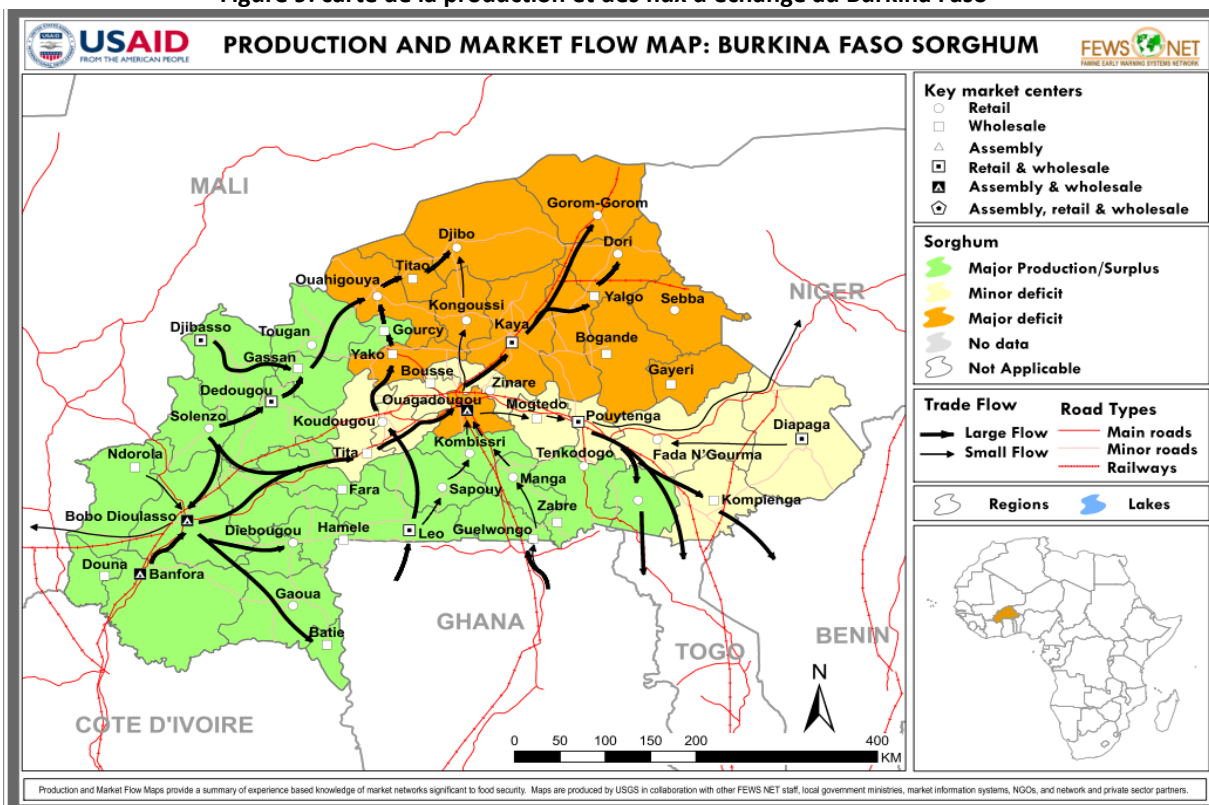
- ✓ Les flux s'établissent bien évidemment des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Toutefois, si les flux se font directement des régions productrices vers les zones urbaines, il n'en est pas toujours de même pour les zones rurales qui peuvent passer par des zones de concentration et/ou de déconcentration avant de parvenir dans la zone de consommation finale.
- ✓ Les flux se développent en fonction de la complémentarité des économies de chacune des zones.
- ✓ Ils se développent également en fonction de l'état des voies de communication.
- ✓ Les flux varient considérablement en fonction des saisons en volume au cours de l'année ou encore en fonction des années (excédentaire ou déficitaire)

## Les différents types de flux

- ✓ Les flux de collecte (ou de groupage) : Ce sont avant tout les opérations en la matière que mènent les transporteurs des zones de production vers les commerçants collecteurs.
- ✓ Les flux de transfert : Ceux-ci concernent les transports d'une zone de groupage vers une zone de dégroupage.
- ✓ Les flux dégroupage : Ces flux ont pour objet de répartir les produits entre les semi-grossistes et les détaillants. Ils sont effectués par de petits véhicules ou par des charrettes.
- ✓ Les flux avec les pays de la sous-région (Mali, Niger, Nigéria).

La figure ci-dessous montre les différents flux internes et externes du sorgho. Même si les flux externes représentés dans la figure montrent que le sorgho exporté est en grande partie destiné au Togo et au Bénin et dans une moindre mesure au Niger, les données statistiques ainsi que les entrevues réalisées auprès des grossistes à Pouytenga montre que les flux vont plutôt en grande partie vers le Niger.

Figure 9: carte de la production et des flux d'échange au Burkina Faso



Source: FewsNet

## Description de l'organisation de la filière Sorgho

Au Burkina Faso, le sorgho est intégré dans la filière céréales. Les agents intervenant directement sont: les producteurs, les collecteurs, les demi-grossistes, les grossistes, les détaillants et les transformateurs:

**Les Producteurs**, Il faut distinguer ici deux catégories de producteurs : les petits producteurs qui constituent la majorité dans ce sous-groupe et les moyens et gros producteurs :

**Les petits producteurs** cultivent d'abord pour se nourrir et ne peuvent donc commercialiser qu'une petite partie de leur production (l'excédent, qui est la différence entre les quantités récoltées et la quantité dont ils ont besoin pour leur alimentation). Il arrive aussi qu'ils puisent dans le stock de la famille pour mettre sur le marché en vue de subvenir à des besoins sociaux et monétaires ponctuels. Dans ce cas de figure, le producteur se voit contraint d'acheter des céréales plus tard pour se nourrir. Vivant souvent au seuil de la subsistance, trouvent risqué d'investir le peu qu'ils ont dans de nouvelles technologies. Ils sont moins enclins à investir leurs maigres ressources monétaires dans l'achat de fumier ou d'engrais chimiques. L'investissement requis pour changer de semences est minimale et de plus en plus de paysans utilisent les nouvelles variétés grâce aux dons et subventions de l'Etat.

**Les moyens et gros producteurs** ont, si l'on peut ainsi s'exprimer, résolu le problème alimentaire. Une bonne partie de leur production est destinée au marché. Ainsi, ils vendent sur le marché de la collecte et/ou sur le marché de la consommation et des professionnels de la transformation.

**Les collecteurs des marchés** ont une capacité financière leur permettant de traiter environ une trentaine de tonnes. Ils opèrent en premier lieu sur les marchés en achetant les jours de marché auprès des producteurs. Ils servent souvent de relais pour les commerçants des grands centres à qui ils revendent en dégageant une marge brute de 5 F CFA par kilogramme, soit 500 F CFA par sac. La capacité d'un collecteur est estimée à 30 tonnes pour les trois céréales à savoir le maïs, le mil et le sorgho (DGPER, Rapport d'évaluation conjointe de la situation alimentaire, État-partenaires, Février 2009) dans la mesure où les activités de cet acteur couvre à la fois ces trois céréales. Connaissant le volume total collecté et la capacité d'un collecteur, on obtient l'effectif total des collecteurs estimé en 2009 à 13 447 collecteurs.

**Les collecteurs villageois ou Collecteurs pisteurs** se situent au niveau des villages ou hameaux de culture ; ils achètent directement aux producteurs par petites quantités. Ces collecteurs peuvent revendre soit à d'autres collecteurs situés sur les marchés départementaux ou provinciaux ou à des collecteurs envoyés par les commerçants des grands centres urbains. Ils sont le plus souvent des producteurs. Le commerce des céréales est pour la grande majorité une activité secondaire, une forme de diversification de leurs sources de revenus. Ils présentent l'avantage de connaître parfaitement le terrain (réalités sociales, gros producteurs) ; ce qui leur permet d'agir avec efficacité. Les céréales sont achetées au champ, à domicile, à l'entrée des marchés, leur objectif étant d'acheter moins cher. Les céréales ne sont pas achetées exclusivement les jours de marché. Autrement dit, toutes les céréales commercialisées ne transitent pas par la place du marché.

Les commerçants grossistes: les grossistes de céréales détiennent en moyenne entre 500 et 1 000 tonnes par an (source: mission conjointe CILSS FAO, 2009). Un grossiste céréalier, au niveau national, est aussi un exportateur de céréales;

Les gros commerçants céréaliers sont pour la grande majorité installés dans les grands centres urbains (chefs-lieux des régions administratives). Leurs chiffres d'affaires sont supérieurs à 100 millions de Fcfa. Ils sont également propriétaires de véhicules automobiles de gros gabarit et comptent des infrastructures de stockage (y compris le stockage en plein air) de gros tonnages. Sans être physiquement présents dans les zones excédentaires, les grossistes y contrôlent les transactions commerciales par l'intermédiaire de leurs employés. Les chauffeurs de leurs véhicules automobiles leur fournissent également toutes les informations sur la physionomie de la campagne agricole et

les prix pratiqués dans les zones excédentaires et dans les zones déficitaires. Leurs partenaires commerciaux des pays environnants les renseignent sur les opportunités commerciales. De plus, le réseau de relations qu'ils entretiennent dans les administrations et dans les différentes localités du pays leur permettent d'être informés sur d'éventuelles opportunités d'appels d'offres ou d'affaires et sur l'évolution en temps réel des cours des marchés.

De toutes les catégories d'acteurs intervenant dans la commercialisation des céréales, les grossistes sont les seuls qui ont une vue d'ensemble sur la totalité de l'espace céréalier national (des régions déficitaires et excédentaires) et sous-régional. Leur emprise sur le réseau marchand des céréales étant incontestable, ils sont incontournables dans toute stratégie commerciale qui vise à assurer la promotion des céréales.

**Les commerçants semi-grossistes :** effectuent le transfert des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Ils ne stockent pas leurs marchandises et ont un turn over important. Ils acheminent généralement des quantités allant de cinq à une trentaine de tonnes des zones de production vers les marchés de regroupement. Le pic de leur activité se situe vers la fin de la pré-soudure et au début de la soudure. Ils ne constituent pas de stocks. Ils peuvent cependant s'approvisionner à crédit auprès de grossistes qu'ils rembourseront après la vente du produit.

Les commerçants détaillants: ce groupe d'acteurs est localisé dans les marchés de proximité dans le milieu rural comme dans le milieu urbain. Ils vendent au détail des petites quantités de sorgho en fonction des besoins des consommateurs. La capacité moyenne de ces détaillants est de 2 tonnes de céréales (mil, maïs et sorgho) par mois soit 24 tonnes par an. Ils s'approvisionnent principalement auprès des grossistes mais aussi auprès des producteurs. L'utilisation de petites unités facilite l'accès des populations à faibles revenus aux céréales. Elles ont la latitude de fractionner leurs achats selon les disponibilités financières du moment. Il est, toutefois, évident qu'elles paient plus cher que si elles achètent avec le demi-grossiste. En d'autres termes, l'organisation pyramidale des commerçants pénalise les consommateurs à faibles revenus ne pouvant s'approvisionner avec de grandes unités de mesure (sac, tine).

**Les transporteurs du sorgho :** Le transport du sorgho est généralement effectué sur la période allant d'octobre à février. Les principaux points d'achat ou de dépôt sont les régions de la Boucle du Mouhoun et des Haut Bassins. Les transporteurs utilisent des semi-remorques, camion de 7 ou 10 tonnes, et souvent des remorques 35-40 tonne. Le manque des routes adéquates pour faire une liaison entre les différentes zones et aussi la vétusté des camions utilisés est l'une des facteurs qui explique le coût élevé du transport.

Les transformateurs: les transformateurs de céréales ont été regroupés par catégorie. On distingue les grandes unités industrielles telles la GMB et SIMAO, les grandes unités agro-alimentaires telle la Société d'exploitation des produits alimentaires (SODEPAL), les petites unités agroalimentaires telles les unités YA NOOGO, Mme COMPAORE etc. Les unités de transformation citées concernent les trois céréales traditionnelles (mil, sorgho et maïs). On note aussi la présence récente, de nouveaux débouchés industriels sont apparus : fibres de sorgho pour la comme combustible et sorghos sucrés pour la production de biocarburants.

Sorghum S.A est une société spécialisée dans la production et la commercialisation d'alcool alimentaire et médical. Elle est le fruit d'une synergie entre investisseurs taïwanais et burkinabè dans

une logique de co-spécialisation, chacun apportant une compétence unique dans la mise en œuvre du projet.

Les agents indirects intervenant dans la filière sorgho sont les institutions de financement, l'interprofession, les ONG et les services d'appui techniques de l'ETAT:

Les services d'appui technique: ils sont caractérisés par leur insuffisance de personnel. Le plus souvent, il y a un agent de l'agriculture pour deux départements ou 50 villages, voire même plus. Les agents ne disposent souvent ni de moyens de déplacement, ni de crédits de fonctionnement à l'exception des zones cotonnières où l'encadrement est plus suivi, un grand nombre de producteurs reste sans suivi adéquat. Le secteur privé n'est pas encore présent dans l'encadrement technique des producteurs et les services agricoles sont quasiment inexistantes. Il convient de rappeler ici la présence de certains prestataires de services pour les travaux de préparation du sol (labours) et pour les activités de récolte et de post-récolte.

**L'Etat à travers la SONAGESS** De 1974 à 1994, la commercialisation des céréales relevait du domaine exclusif de l'Etat. En 1994, la SONAGESS a été créée suite à la libéralisation du marché des céréales. Le rôle de l'Etat devrait se limiter à assurer la sécurité alimentaire des populations des zones à risques. Ainsi, il a institué un stock national de sécurité (SNS) de 35 000 tonnes composé de trois céréales (mil, maïs, sorgho). Mais de 1994 à nos jours, les quantités de céréales utilisées dans le cadre de la gestion de l'insécurité alimentaire n'ont pratiquement pas atteint 15 000 tonnes de céréales du fait des critères stricts de déstockage (si et seulement si un déficit d'approvisionnement de 5% au plan national est constaté). En conséquence, ce SNS ne peut être utilisé en cas de poche de sécheresse constatée dans certaines localités. Pour y remédier, l'Etat a décidé de mettre en place en 2005 un autre stock, plus souverain : le stock d'intervention (SI). Ce dernier, de 10 000 tonnes, est plus souple dans son déclenchement, afin de répondre de façon ponctuelle à des cas critiques : pic de prix, sinistre climatique ou déficit de production dans une zone. Entièrement financé par l'Etat, le SI est composé de sorgho, mil, maïs, niébé et riz. Il est mobilisé via des ventes de céréales à prix modéré ou social pour les couches vulnérables. Ces ventes sont décidées lors d'une réunion entre l'Etat, les associations des consommateurs, la société civile et les commerçants. Au cours de ces réunions effort est demandé aux importateurs et à la SONAGESS (en ce qui concerne le riz local) d'accepté de baisser les marges bénéficiaires. Cela rentre dans les missions régaliennes de l'Etat de subvenir aux besoins des populations quand le privé n'y parvient pas. Du reste, les opérateurs économiques ont chacun mis du sien dans cette opération, notamment en ce qui concerne les produits importés. L'Etat est appelé à rembourser sous forme de subventions le différentiel qui se dégage entre le prix convenu avec l'opérateur et le prix fixé par le gouvernement. En plus de la mission initiale de gestion du SNS, et du SI ; la SONAGESS doit faire de l'appui conseil et de la formation et suivre les activités financées par l'Etat et les partenaires. En clair, elle devra d'une certaine manière intervenir sur le marché c'est à dire acheter et vendre. La reconstitution du Stock National de Sécurité Alimentaire contribuait à accroître les capacités de commercialisation de certains acteurs de la filière, notamment les grossistes et les organisations de producteurs.

En plus des 35 000 tonnes, l'Etat a institué un stock de réserve qui sera utilisé pour réguler le marché. L'Etat sera désormais plus présent sur le marché céréalier. Quelles en seraient les conséquences ? La reconstitution du stock de réserve peut présenter une opportunité d'affaires pour les acteurs de la filière. Ceux-ci bénéficieraient d'un marché d'écoulement.

**LES ONG** interviennent dans l'appui des organisations de producteurs. Elles participent à la construction d'infrastructures de stockage (banque de céréales), au financement des stocks de démarrage de l'activité de commercialisation, à la formation, à la mise en place de fonds de roulement. Mais rares sont celles qui font de l'appui à la commercialisation une activité exclusive. La plupart des ONG n'intervient pas de manière soutenue dans la commercialisation des céréales. Elles n'inscrivent pas leur action dans le cadre d'un processus de capitalisation des expériences et d'innovation. L'appui à la commercialisation des céréales ne semble pas être leur priorité.

**Les institutions de microcrédit** Le rôle des institutions de microcrédit dans la commercialisation des céréales est de faciliter les campagnes de collecte en mettant à la disposition des collecteurs (commerçants, Groupements et Unions de groupements de producteurs de céréales) les fonds nécessaires à l'acquisition des céréales.

Dans la pratique, toutes les Institutions de la Microfinance (IMF) présentent des produits financiers destinés à la commercialisation des céréales. Leurs conditions d'octroi sont sensiblement les mêmes. Elles exigent une épargne préalable de leurs clients et des garanties couvrant une proportion du prêt. Elles sont plus sollicitées par les organisations de producteurs que les commerçants. Les grossistes ont des besoins financiers énormes, les pisteurs et collecteurs n'ont pas (aux yeux des IMF) de garantie suffisante pour sécuriser le prêt.

Les IMF sont les principales structures pérennes de financement des activités commerciales et des producteurs. Mais celles-ci soulignent que les retards accusés dans le traitement des dossiers de prêts réduisent leurs capacités opérationnelles.

L'offre de financement a beaucoup évolué pour les producteurs ces dernières années au Burkina Faso. La concurrence entre les banques a entraîné la spécialisation entre les établissements financiers avec un volet agriculture faiblement développé et mal adapté aux conditions agro-sylvo-pastorales. Le Réseau des caisses populaires et autres structures de micro finance participent activement au financement de la filière maïs, surtout en aval de la production. Ne prenant pas de risque à propos des aléas de production, leurs actions participent faiblement à une modernisation de l'agriculture. Selon les IMF, les organisations de producteurs présentent une faible capacité de planification. Elles n'expriment pas suffisamment à temps leurs besoins ;

**Le Comité Interprofession de Céréales du Burkina (CICB)** La mise en place du CICB résulte de la mise en œuvre du plan d'action céréale qui définit les orientations en matière de politiques céréalières à l'horizon 2010.

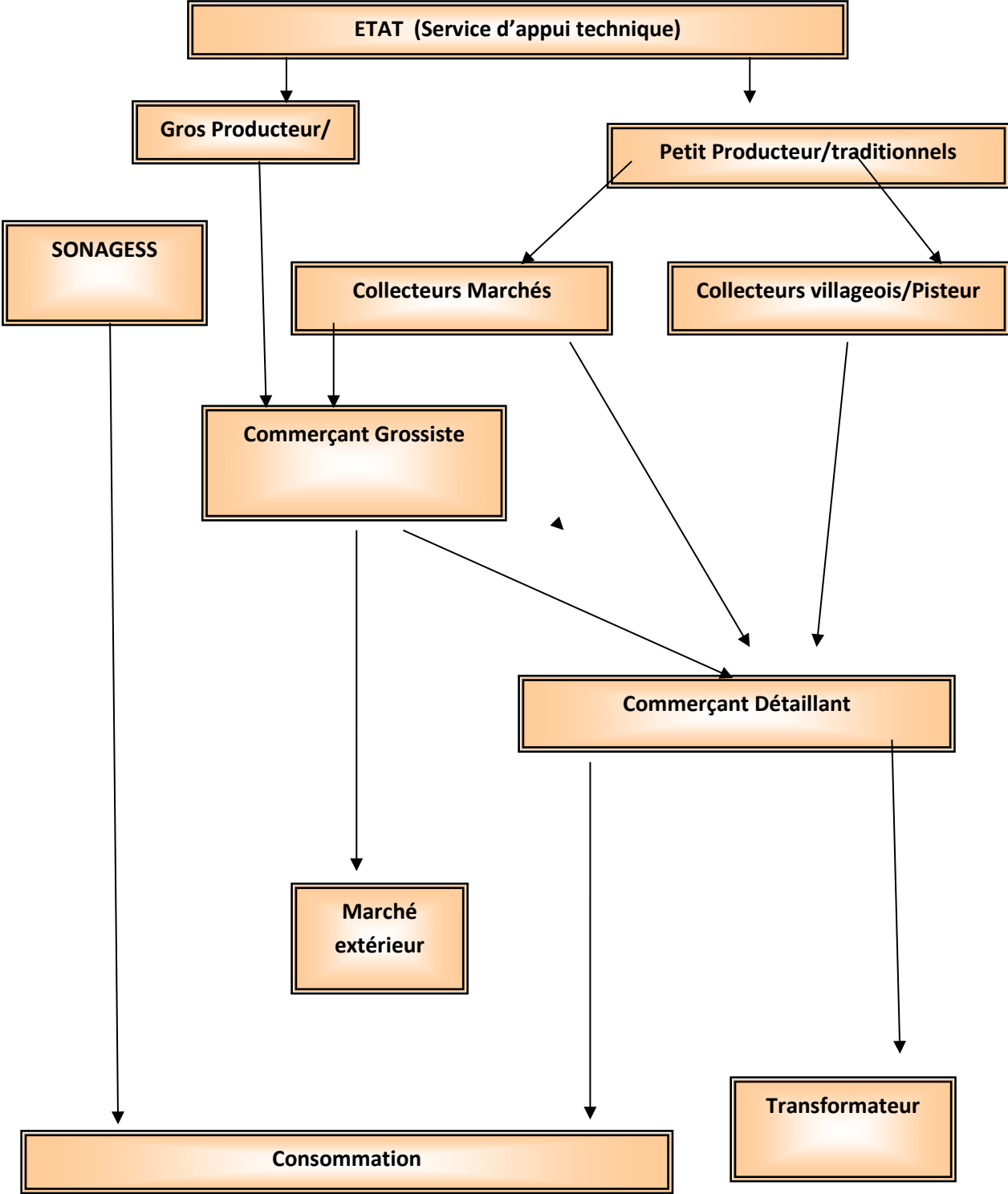
Le plan d'action céréales qui concerne quatre produits (mil, sorgho, maïs et niébé) se donne pour objectif « accroître la rentabilité économique et financière de la filière en vue d'une contribution durable à la sécurité alimentaire ». La mise en œuvre du plan d'action vise à : i) renforcer les capacités des acteurs de la filière et à accroître la production du mil, du sorgho et du maïs respectivement de 4,5%, 2,5% et 10% l'an.

Le CICB est l'inter profession des acteurs de la filière céréales et niébé (les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les commerçants de céréales et niébé, les commerçants d'intrants).



**Afrique Verte** intervient au Burkina Faso depuis les années 1990. Elle appuie un réseau d'organisations de producteurs, de commercialisation des céréales, organisées en unions et associations régionales. Elle s'est positionnée comme la principale structure d'accompagnement des organisations de producteurs dans la commercialisation des céréales.

Figure 10: représentation de la filière sorgho



Source: auteurs

## Décisions et mesures politiques

L'analyse des politiques en matière des céréales montre que :

- ✓ la préoccupation principale en matière d'orientation agricole reste et demeure l'accroissement de la production. Les politiques agricoles mises en œuvre au Burkina Faso ont jusqu'ici mis plus l'accent sur l'accroissement de la production que sur la commercialisation des céréales. Ces différentes orientations sont : i) « lier la production au marché », ii) la recherche d'une « meilleure organisation des circuits commerciaux », iii) « une meilleure organisation des acteurs et des marchés » et iv) « l'amélioration de la logistique et des pratiques de commercialisation des céréales et produits dérivés ». Les politiques agricoles intègrent la politique en matière de commercialisation dans la mesure où c'est l'activité de vente qui procure des revenus, permet de réguler les flux de céréales, les stocks et les prix.
- ✓ les problèmes de mise en marché sont des préoccupations qui ont été mises en évidence dans le CSLP ou il est dit que : « Le marché céréalier représente un enjeu croissant dans l'économie agricole, tant au niveau du revenu des agriculteurs que dans le surplus dégagé en aval de la production... ». Ainsi la politique de l'Etat en matière de commercialisation des céréales se résume à son intervention sur le marché en cas de crises alimentaires ainsi qu'à l'approvisionnement et la gestion du stock de sécurité.

### **Etat des lieux des interventions publiques**

La crise alimentaire induite par la flambée des prix internationaux en 2008 a montré le niveau de désinvestissement public dans l'agriculture et particulièrement dans la production alimentaire.

Les Etats ont réagi à cette crise en adoptant différentes catégories de mesures :

### **Les mesures d'urgence pour faciliter l'accès à l'alimentation :**

- ✓ L'allègement de la fiscalité sur les produits alimentaires et la subvention à la consommation sur certains produits, notamment, le riz. Le sorgho étant un produit exporté, il ne bénéficie pas de cette politique;
- ✓ Les interventions sur les marchés des produits vivriers au travers des opérations de déstockage (mobilisation des stocks d'intervention) et de vente à « prix modérés » ou à « prix social » à travers la SONAGESS ;
- ✓ L'interdiction des exportations de céréales vers les pays voisins ;
- ✓ Le contrôle des prix, assorti ou non de négociations Etat-opérateurs économiques sur les marges de commercialisation ;

### **Les mesures de court et moyen terme de relance de la production agricole :**

A la suite de la hausse des prix des produits agricoles de base de 2008, il s'agissait pour le gouvernement d'augmenter rapidement l'offre domestique, en exploitant un contexte de prix élevés qui permettrait de doper la production.

Pour les campagnes agricoles 2008 et 2009 le Gouvernement a donc pris des mesures pour accompagner les producteurs en vue de contribuer à l'augmentation des productions agricoles. Parmi ces mesures, la fourniture des semences améliorées et d'engrais revêt une grande importance.

- ✓ **Les semences améliorées**

Le kit de semences de 25kg a été remis au ménage bénéficiaire moyennant une contribution de 1 000 FCFA. Au terme de l'opération de distribution des semences en 2008, la quantité totale collectée et déposée a été évaluée à 350 tonnes de sorgho (DGPER, 2010).

Pour la campagne 2009 la quantité totale collectée et déposée est évaluée à 245,953 tonnes de sorgho.

✓ **Les engrais (NPK et Urée)**

En ce qui concerne les engrais, leur vente aux producteurs a été subventionnée à 50%. Les prix de vente au comptant sont de 250 FCFA/Kg pour le NPK et 270 FCFA/Kg pour l'UREE ; à crédit, les prix ont été fixés à 290 FCFA/Kg pour le NPK et 270 FCFA/Kg pour l'UREE. La subvention était principalement destinée au maïs et au riz mais dans la pratique les parcelles de sorgho ont pu en bénéficier à cause de l'association des cultures.

Hormis les politiques de production, on ne note pas d'interventions gouvernementales ayant porté sur les aspects liés à la commercialisation des produits.

En revanche, le gouvernement a augmenté les stocks de sécurité et s'est montré disposé à en faire des stocks d'intervention sur le marché.

### 3. BESOINS EN DONNEES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

La méthodologie utilisée dans cette approche est celle proposée par le SPAAA. Il s'agit d'une analyse des incitations et des pénalisations par les prix dans les filières concernées. Dans cette méthode, l'analyse part de la loi du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul. Cette loi ne joue que pour des biens homogènes, si l'information est parfaite (donc gratuite) et si les coûts de transaction sont nuls. Ainsi, l'analyse dans la présente étude sera faite pour des biens parfaitement homogènes (ou parfaitement substituables sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour des biens simplement comparables. Une analyse des incitations et pénalisations par les prix permettra grâce aux indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix observés, de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des différents agents de la filière.

Les données qui ont servi à l'analyse proviennent de diverses sources.

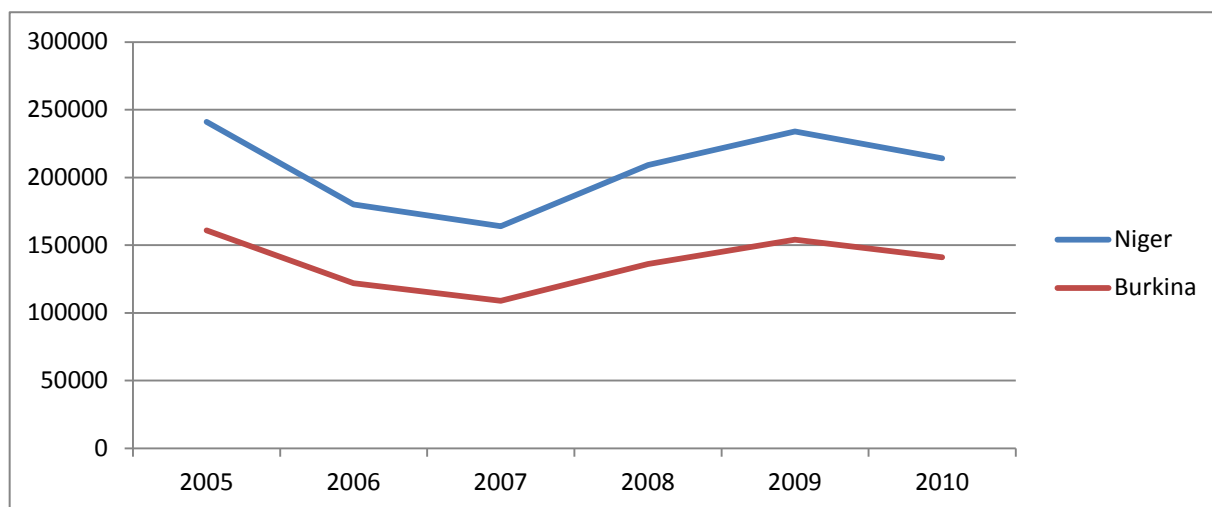
- ✓ Les données sur les importations et les exportations ont été obtenues avec l'Office national du commerce extérieur (ONAC) et l'INSD.
- ✓ Les données relatives aux prix établis sur le marché local sont obtenues à l'Inspection générale des affaires économiques, à la Société nationale de gestion de stock de sécurité (SONAGESS), à la DGPER (données de l'Enquête permanente agricole) et des enquêtes complémentaires sur les marchés de Ouagadougou, Pouytenga, Mogtedo.
- ✓ Quant aux données sur les coûts de production, elles ont été obtenues auprès des structures publiques, des organisations des producteurs et auprès des commerçants.
- ✓ Les données relatives aux coûts de transport entre la frontière et le pays de débarquement, ainsi que les frais de transit sont obtenues au Conseil burkinabè des chargeurs de l'INS Niger de Fewsnat (Fewsnat, 2011).

#### **Statut d'échanges du Sorgho**

Comme indiqué précédemment (voir page 9), les données sur les échanges extérieurs ainsi que les flux d'échanges extérieurs du sorgho montrent que le Burkina Faso est un pays exportateur net de ce produit sur la période 2005-2010.

La Figure ci-dessous montre que les prix du Sorgho au niveau du consommateur à Niamey (Niger) sont constamment au dessus des prix du sorgho au Burkina Faso, ce qui justifie l'intérêt pour les grossistes burkinabè et certains producteurs d'exporter une partie de leur production vers le Niger.

**Figure 11: comparaison des prix consommateur (F CFA/tonne) du Sorgho à Ouagadougou et à Niamey entre 2005 et 2010**



Source: auteurs à partir de la base de données RESIMAO

### Prix étalons

Puisque le sorgho au Burkina Faso est analysé comme un produit d'exportation, l'analyse des incitations et des pénalisations commence par l'identification d'un prix FOB comme prix de référence.

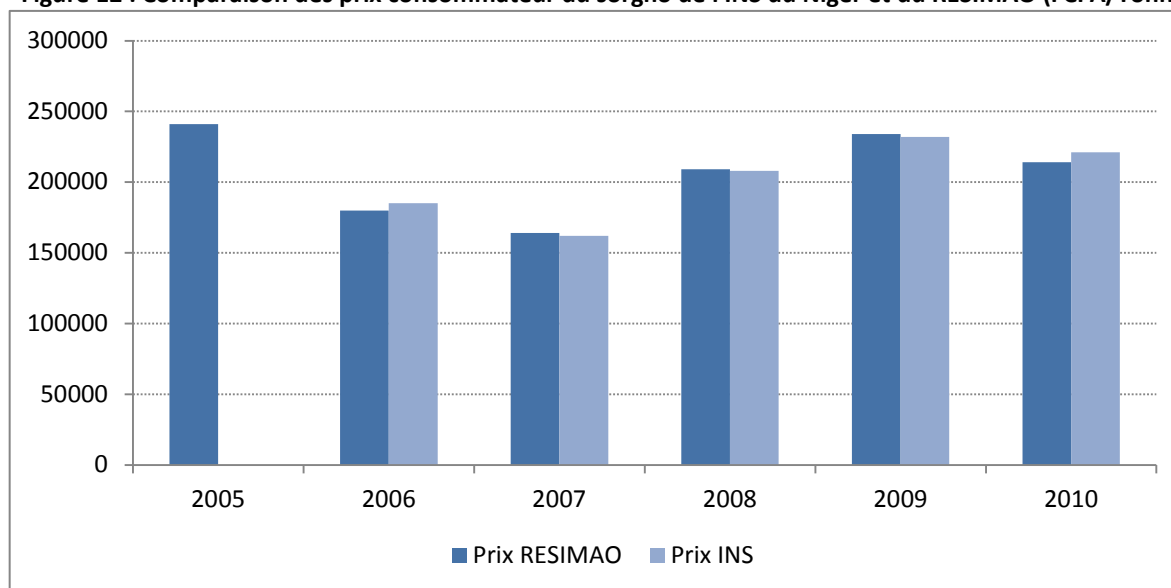
En raison de l'absence de données fiables sur les volumes d'exportation de sorgho qui demeurent largement incontrôlés, les prix FOB ont été estimés à partir de deux sources complémentaires :

- ✓ Le prix consommateur sur le marché de Katako à Niamey sur la période étudiée tel que donné par le RESIMAO, et
- ✓ l'étude réalisée par FewNet sur la transmission des fluctuations de prix et le calcul des prix de parité au Niger en 2011.
- ✓ Le prix grossiste sur le marché de Katako à Niamey au Niger pour les années 2005 à 2007, les années 2008 à 2010 ayant été obtenues par extrapolation à partir de la moyenne des ratios prix consommateur/prix grossiste des années 2005 à 2007.

En plus de la base de données RESIMAO, l'Institut National de la Statistique (INS) du Niger fournit des données pour les prix consommateur.

Toutefois nous avons choisi d'utiliser les prix consommateur du RESIMAO au lieu de ceux de l'INS du Niger du fait que la base RESIMAO est plus complète que celle de l'INS qui ne permet pas d'obtenir de prix pour 2005.

**Figure 12 : Comparaison des prix consommateur du sorgho de l'INS du Niger et du RESIMAO (FCFA/Tonne).**



Source : Auteur

**Tableau 3: calcul du prix FOB à partir du prix à la consommation à Niamey**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 Taux indice Transport du Niger (Base 100 2008 INS NIGER)	103	98	96	100	91	87
2 Inflation	5%	-5%	-2%	4%	-9%	-5%
3 Indexation (Base100 année 2010)	116	111	110	114	105	100
4 Prix moyen consommateur sur le marché de Katako à Niamey du sorgho en (FCFA/tonne)	241 000	180 000	164 000	209 000	234 000	214 000
5 Coûts de transport en FCFA/tonne kilométrique	85	73	65	59	52	50
6 Distance Niamey-Kantchari en km	109	109	109	109	109	109
7 Coûts de transport en FCFA/tonne (5*6)	9 211	7 924	7 112	6 478	5 707	5 450
8 Manutention en FCFA/T	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
9 Frais de route en FCFA/T	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
10 Prix grossiste (Katako) en FCFA/T	119 000	150 000	114 000	134 440	150 521	137 656
11 Marge détaillant (10% du prix Grossiste Katako)	11 900	15 000	11 400	13 444	15 052	13 766
12 Taxes appliquées par le Niger sur le Sorgho importé (0,51% représentant le poids de la taxe dans le prix consommateur)	1 228	918	836	1 065	1 193	1 091
13 Marge grossiste (10% du prix Grossiste Katako)	11 900	15 000	11 400	13 444	15 052	13 766
14 <b>Prix à la frontière en FCFA/T (4-7-8-9-11-12-13)</b>	<b>202 260</b>	<b>136 659</b>	<b>128 752</b>	<b>170 069</b>	<b>192 496</b>	<b>175 428</b>

Source : Auteurs

### Prix domestiques observés

L'analyse des incitations et pénalisations par les prix selon la méthodologie SPAAA, nécessite la disponibilité de deux prix domestiques qui sont le prix observé au point de concurrence et le prix au producteur.

La principale région de production est la Boucle du Mouhoun avec en moyenne 20 pour cent de la production totale nationale en Sorgho.

Le prix au producteur est obtenu sur le marché de Dédougou dans la province du Mouhoun, principale province productrice de Sorgho avec une production de 25% du total de la région de la Boucle du Mouhoun. Les prix au producteur sont ceux collectés lors des enquêtes permanentes agricoles annuelles effectuées par la DGPER pour les années 2005 à 2009 et les ceux de la SONAGESS pour l'année 2010.

**Tableau 4 : Prix producteur du sorgho blanc**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Prix producteur</b>	140330	106863	94736	108630	106035	140330

Source : EPA/DGPER (2005-2009) et SONAGESS (2010)

Le principal point de concurrence pour le sorgho commercialisé au Burkina Faso est le marché de gros de Ouagadougou qui constitue une grande zone de consommation (10,5 pour cent de la population nationale). Les principaux marchés de gros dans cette ville sont le marché de Gounghin et le marché de Sankaryaré. Les prix grossistes à Ouagadougou ont été obtenus en faisant la moyenne des prix collectés par la SONAGESS sur les deux marchés de gros précédemment cités. .

**Tableau 5 : Prix grossiste du sorgho blanc**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Marché</b>						
<b>Gounghin</b>	168011	125075	122793	162774	179631	172408
<b>Sankaryaré</b>	199786	149562	127352	160108	182809	184632
<b>Moyenne</b>	<b>183898</b>	<b>137318</b>	<b>125072</b>	<b>161441</b>	<b>181220</b>	<b>178520</b>

Source : SONAGESS.

### Taux de change

En raison de la destination des flux externes du sorgho burkinabè qui ne vont pas au-delà de la sous région composés des pays de la zone CFA, le taux de change n'est pas pris en compte pour cette analyse. Ainsi, pour les calculs des indicateurs, le taux de change est égal à 1.

### Cout d'accès observés

Le sorgho étant principalement exporté vers le Niger, la compétition avec le sorgho produit dans d'autres pays se fait à la frontière du pays. Nous considérons ici les exportations à destination du Niger avec un passage de la frontière dans la localité de Kantchari situé à environ 420 km de Ouagadougou.

Retenons qu'au Burkina Faso, les produits alimentaires exportés dans la sous-région ne sont soumis à aucune imposition douanière.

Les coûts d'accès observés incluent tous les coûts c'est-à-dire les coûts de transport, les différents frais pour services comme les frais de manutention, la marge commerciale, et des frais illicites pratiqués lors de l'acheminement du produit vers le marché grossiste ou du grossiste vers la frontière.

### **Coût d'accès observés pour les grossistes**

Les coûts d'accès au point de compétition sont donc les coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le sorgho depuis Ouagadougou jusqu'à Kantchari.

Les coûts de transport au Burkina sont estimés à 50 FCFA la tonne kilométrique en 2010 (Système d'information sur les marchés du Burkina [SIM] 2010). Partant de cette valeur donnée en 2010, les taux d'inflation annuels sont appliqués pour obtenir les coûts de transport pour les années antérieures.

Pour obtenir les coûts d'accès, il faut ajouter aux coûts de transport, les frais suivants :

Les frais illicites sont estimés à 2864 sur 100km (JEMOA, 2011), ce qui correspond à 401 F CFA par tonne, considérant un camion dont la charge moyenne est de 30 tonnes.

Les frais d'emballage, de manutention, d'entreposage (loyer des magasins) et de conditionnement au niveau du grossiste sont respectivement de 2500 FCFA, 1000 FCFA, 2500 FCFA et de 1100 FCFA par tonne<sup>3</sup>.

Il faut aussi tenir compte de la marge bénéficiaire du grossiste estimée à 10 pour cent du prix grossiste.

Les détails de coûts sont fournis dans le Tableau 6 ci-dessous.

---

<sup>3</sup> Les frais de manutention, de stockage et de conditionnement sont restés inchangés sur la période d'après les grossistes enquêtés.



**Tableau 6: coût d'accès au point de compétition (Ouagadougou-Kantchari)**

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
1 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
2 Index	100	102	102	113	116	116
3 Coût de transport (FCFA/T/Km)	43	44	44	49	50	50
4 Distance OUAGA-Kantchari (km)	420	420	420	420	420	420
5 Coûts de transport (FCFA/T [3*4])	18 103	18 466	18 466	20 457	21 000	21 000
6 Emballage (FCFA/T)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
7 Manutention (FCFA/T)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
8 Entreposage (FCFA/T)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
9 Conditionnement (FCFA/T)	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
10 Frais illicites au 100km/par voyage	2 864	2 864	2 864	2 864	2 864	2 864
11 Frais illicites par tonne (sur les 420 km) [(10/100km)*4/30T]	401	401	401	401	401	401
12 Prix grossiste Ouaga	183 898	137 318	125 072	161 441	181 220	178 520
13 Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
14 Valeur marge grossiste [16*17]	18 390	13 732	12 507	16 144	18 122	17 852
15 Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+11+14]	43 994	39 698	38 474	44 102	46 623	46 353

Source: auteurs

**Coûts d'accès observés au producteur**

Les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le marché de gros sont calculés suivant la même approche que pour les coûts d'accès au point de compétition décrits ci-dessus. Ce sont donc les coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le sorgho entre le lieu de production dans la province du Mouhoun et Ouagadougou. Les frais illicites et de la marge bénéficiaire du grossiste sont également pris en compte.

Les détails de coûts sont fournis dans le Tableau 7 ci-dessous.

**Tableau 7 : Coûts d'accès observés au producteur**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>1</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
<b>2</b> Index	100	102	102	113	116	116
<b>3</b> Coût de transport FCFA/T/Km	43	44	44	49	50	50
<b>4</b> Distance Dédougou-Ouagadougou	255	255	255	255	255	255
<b>5</b> Transport [3*4]	10991	11211	11211	12420	12750	12750
<b>6</b> Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
<b>7</b> Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
<b>8</b> Entreposage	500	500	500	500	500	500
<b>9</b> Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
<b>10</b> Paiement des collecteurs	5000	5000	5000	5000	5000	5000
<b>11</b> Prix producteur Sorgho	14033	10686	94736	10863	10603	12408
	0	3		0	5	2
<b>12</b> Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
<b>13</b> Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [13*12/11]	14033	10686	9474	10863	10603	12408
<b>14</b> Frais illicites au 100km	2864	2864	2864	2864	2864	2864
<b>15</b> Frais illicites FCFA/T	243	243	243	243	243	243
<b>16</b> Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+14+16]	30 768	28 141	27 928	30 527	30 597	32 402

Source : Auteurs à partir de l'enquête auprès des grossistes.

### Coûts d'accès ajustés

Les postes concernés par ces données alternatives sont les coûts d'accès pour les grossistes et les coûts d'accès pour les producteurs.

#### ✓ Au niveau du producteur

Les coûts d'accès ajustés au producteur sont obtenus à partir des coûts d'accès observés décrits ci-dessus en:

- déduisant le montant des frais illicites estimé à 2864 FCFA sur 100km (Source: UEMOA, 2011) et
- réduisant la marge bénéficiaire de 10 à 5%.

Les détails de coûts sont fournis dans le Tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 8 : Coûts d'accès ajustés au producteur**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>1</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
<b>2</b> Index	100	102	102	113	116	116
<b>3</b> Coût de transport FCFA/T/Km	25	25	25	28	28	28
<b>4</b> Distance Dédougou-Ouagadougou	255	255	255	255	255	255
<b>5</b> Transport [3*4]	6250	6375	6375	7063	7250	7250
<b>6</b> Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
<b>7</b> Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
<b>8</b> Entreposage	500	500	500	500	500	500
<b>9</b> Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
<b>10</b> Paiement des collecteurs	5000	5000	5000	5000	5000	5000
<b>11</b> Prix producteur Sorgho	140	106	94 736	108	106	124
	330	863		630	035	082
<b>12</b> Marge	5%	5%	5%	5%	5%	5%
<b>13</b> Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [13*14]	7016	5343	4737	5432	5302	6204
<b>14</b> Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+10+13]	18766	17718	18112	19494	19552	20454

Source : Auteurs à partir de l'enquête auprès des grossistes.

✓ Au niveau du grossiste

Les coûts d'accès ajustés pour les grossistes sont obtenus à partir des coûts d'accès observés décrits ci-dessus en:

- déduisant le montant des frais illicites estimé à 2864 FCFA sur 100km (Source: UEMOA, 2011) et
- réduisant la marge bénéficiaire de 10 à 5%.

Les détails de coûts sont fournis dans le Tableau 9 ci-dessous.

**Tableau 9: Coûts d'accès ajustés au point de compétition**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>1</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
<b>2</b> Index	100	102	102	113	116	116
<b>3</b> Coût de transport FCFA/T/Km	25	25	25	28	28	28
<b>4</b> Distance OUAGA-Kantchari	420	420	420	420	420	420
<b>5</b> Coûts de transport FCFA/T [3*4]	10294	10500	10500	11632	11941	11941
<b>6</b> Emballage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
<b>7</b> Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
<b>8</b> Entreposage	2500	2500	2500	2500	2500	2500
<b>9</b> Conditionnement	1100	1100	1100	1100	1100	1100
<b>10</b> Prix grossiste Ouaga	183 898	137 318	125 072	161 441	181 220	178 520
<b>11</b> Marge	5%	5%	5%	5%	5%	5%
<b>12</b> Valeur marge grossiste [16*17]	9 195	6 866	6 254	8 072	9 061	8 926
<b>13</b> Coûts d'accès totaux [5+6+7+8+9+10+13]	26 589	24 466	23 854	26 804	28 102	27 967

Source : Auteurs à partir de l'enquête auprès des grossistes.

#### **AJUSTEMENTS EN QUALITE ET QUANTITE**

Les producteurs, la plupart du temps, utilisent des unités locales de mesure (par exemple la tine, le sac de 100kg). L'estimation de l'équivalent en kg du sac de 100 kg à travers les données de l'enquête permanente agricole 2009 pour le sorgho varie entre 102 et 108 kg dans la province de Kéné Dougou. Ainsi, en considérant le sac de 100kg pour un poids réel de 108 kg, le coefficient d'ajustement est 1,08.

## 4. VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10 : Sources des données pour le calcul des indicateurs**

Concept	Description	
	Observées	Ajustées
Prix étalon	Prix FOB estimé à partir du prix consommateur observé sur le marché de consommation de Niamey. À ce prix consommateur, les différents frais, charges et taxes ont été déduits pour obtenir le prix établi à Kantchari (frontière Burkina Niger).	NA
Prix au niveau du grossiste	Moyenne des prix observés à Sankaryaré et à Gounghin collectés par la SONAGESS sur les deux marchés de gros.	NA
Prix au producteur	Prix collectés lors des enquêtes permanentes agricoles annuelles effectuées par la DGPER pour les années 2005 à 2009 et les ceux de la SONAGESS pour l'année 2010.	NA
Taux de change	NA	NA
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Coûts de transport au Burkina sont estimés à 50 FCFA la tonne kilométrique en 2010 déflaté par le taux d'inflation pour obtenir les coûts des autres années. A ces coûts ont été ajoutés les frais illicites estimés à 2864 sur 100km, ce qui correspond à 401 F CFA par tonne sur la distance Ouaga-Kantchari, considérant un camion moyenne de 30 tonnes, les frais de manutention et de stockage (loyer des magasins) au niveau du grossiste, et enfin prise en compte de la marge bénéficiaire du grossiste estimée à 10 pour cent du prix grossiste	Dans un système plus efficient, on suppose une absence des frais illicites, une la marge bénéficiaire de 10 à 5% et une baisse des frais de transport.
Coût d'accès producteur – grossiste	Coûts de transport augmentés de toutes les charges supportées pour acheminer le Sorgho entre Ouagadougou et le point de production dans la province du Mouhoun (Dédougou) en plus des frais illicites et de la marge bénéficiaire du grossiste.	Dans un système plus efficient, on suppose tout comme dans le cas des coûts d'accès ajustés au point de compétition, une absence des frais illicites, une la marge bénéficiaire de 10 à 5% et une baisse des frais de transport.
Ajustement QT	Front – Gros	NA
	Gros – Prod	L'estimation de l'équivalent en kg du sac de 100 kg pour le sorgho varie entre 102 et 108 kg dans la province de Kéné Dougou. Ainsi, le coefficient d'ajustement est 1,08.
Ajustement QL	Front – Gros	NA
	Gros – Prod	NA

Les données utilisées pour l'analyse sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Valeurs des données pour le calcul des indicateurs**

		Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Données	Unité	Symbole						
<b>Prix étalon</b>								
Observé	FCFA/TONNE	$P_{b(ints)}$	202,260	136,659	128,752	170,069	192,496	175,428
Ajusté	FCFA/TONNE	$P_{ba}$						
<b>Taux de change</b>								
Observé		$ER_o$	1	1	1	1	1	1
Ajusté		$ER_a$						
<b>Coûts d'accès port - point de compétition</b>								
Observé	FCFA/TONNE	$ACO_{wh}$	43 994	39 698	38 474	44 102	46 623	46 353
Ajusté	FCFA/TONNE	$ACa_{wh}$	26 589	24 466	23 854	26 804	28 102	27 967
<b>Prix grossiste</b>		$P_{dwh}$	183 898	137 318	125 072	161 441	181 220	178 520
<b>Coût d'accès producteur - grossiste</b>	FCFA/TONNE							
Observé	FCFA/TONNE	$ACO_{fg}$	30 768	28 141	27 928	30 527	30 597	32 402
Ajusté	FCFA/TONNE	$ACa_{fg}$	18 766	17 718	18 112	19 494	19 552	20 454
<b>Prix producteur</b>	FCFA/TONNE	$P_{dfg}$	140 330	106 863	94 736	108 630	106 035	124 082
Externalités associées à la production	FCFA/TONNE	E						
Budget et autres transferts par produit	FCFA/TONNE	BOT						
Facteur de conversion des quantités (frontière - point de compétition)	Fraction	$QT_{wh}$						
Facteur de conversion des quantités (point de compétition - producteur)	Fraction	$QT_{fg}$	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08
Facteur de conversion de la qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	$QL_{wh}$						
Facteur de conversion de la qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	$QL_{fg}$						

## 5. CALCUL DES INDICATEURS

Les données ayant servi au calcul des indicateurs sont présentés dans le tableau suivant.

A partir des données indiquées dans les tableaux ci-dessus, les indicateurs suivants ont été calculés ci-dessous. Cette section présente les indicateurs ainsi que la méthodologie utilisée afin de les calculer de manière simplifiée (voir

Boîte 1). Le détail des calculs et des valeurs utilisées pour chaque variable est disponible en annexe.

### Boîte 1 : MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les valeurs des différents indicateurs pour les différentes années étudiées sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau 12. Ecart de prix SPAAA pour le sorgho au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Ecart de prix observé au grossiste	25,632	40,357	34,793	35,474	35,347	49,445
Ecart de prix ajusté au grossiste	8,227	25,125	20,173	18,177	16,826	31,059
Ecart de prix observé au producteur	170.46	30,286.54	25,163.03	3,112.83	(20,911.58)	17,082.61
Ecart de prix ajusté au producteur	(30,628.46)	3,412.77	(443.08)	(26,601.23)	(51,959.19)	(14,721.57)

Source: Calculs des auteurs

**Tableau 13. Taux nominaux de protection pour le sorgho au Burkina Faso 2005-2010(%)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Taux de protection observé au grossiste	16%	42%	39%	28%	24%	38%
Taux de protection ajusté au grossiste	5%	22%	19%	13%	10%	21%
Taux de protection observé au producteur	0%	40%	36%	3%	-16%	16%
Taux de protection ajusté au producteur	-18%	3%	0%	-20%	-33%	-11%

Source: Calculs des auteurs

**Tableau 14. Ecart de développement de marché pour le sorgho au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne et %)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Ecart de marché international	-	-	-	-	-	-
Ecart de taux de change	-	-	-	-	-	-
Ecart des couts d'accès au point de compétition	(18,797.61)	(16,450.97)	(15,789.68)	(18,681.36)	(20,002.45)	(19,856.65)
Ecart des couts d'accès au producteur	(12,001.32)	(10,422.80)	(9,816.43)	(11,032.70)	(11,045.17)	(11,947.54)
Écart d'externalité	-	-	-	-	-	-
Écart de développement de marché	(30,798.92)	(26,873.77)	(25,606.11)	(29,714.06)	(31,047.61)	(31,804.19)
Écart de développement de marché	-18%	-26%	-27%	-22%	-20%	-23%

Source: Calculs des auteurs

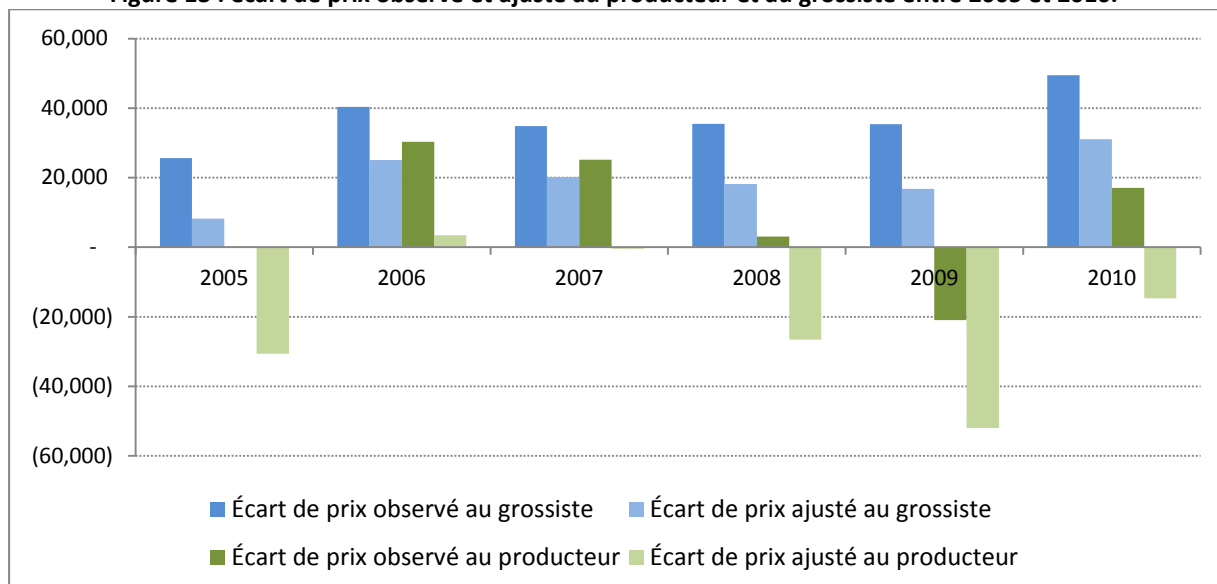


## 6. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS

L'analyse SPAAA est basée sur la comparaison des prix entre les prix domestiques au niveau de la ferme et au grossiste et les prix de référence sur le marché international. Les prix de référence sont ceux reflétant les prix que les producteurs pourraient obtenir en l'absence de politiques. Deux séries d'indicateurs sont établies, en fonction de la manière dont les prix de référence sont construits. Les indicateurs du « domaine observé » considèrent les données telles qu'elles sont, tandis que ceux du « domaine ajusté » considèrent les données en prenant en compte les écarts de développement du marché et les interventions potentielles sur le taux de change. Si les prix observés sont plus élevés que les prix de référence, l'environnement politique génère un soutien aux producteurs, dans le cas contraire, l'environnement politique génère une pénalisation pour ceux-ci.

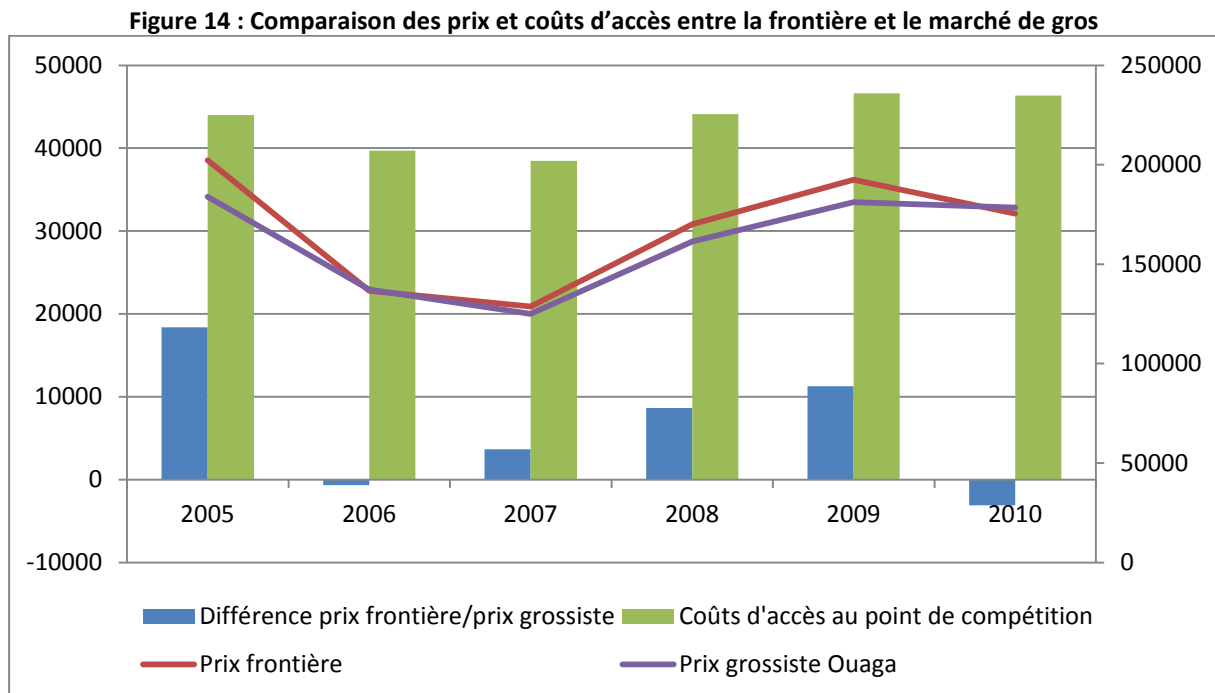
Les écarts de prix et les taux nominaux de protection respectivement présentés sur la Figure 13 et la Figure 16 ci-dessous, montrent que pour plusieurs années de la période étudiée les grossistes et les producteurs ne subissent pas les mêmes effets des prix des marchés et des politiques mises en œuvre.

Figure 13 : écart de prix observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010.



En effet, sur toute la période de l'étude (2005 à 2010), les grossistes enregistrent des écarts de prix positifs aussi bien dans le domaine observé que dans le domaine ajusté, ce qui implique que les grossistes reçoivent des prix plus élevés que ceux qui seraient en vigueur dans une situation de référence. La principale raison d'un tel résultat tient au prix grossiste observé sur le marché local (marché de Ouagadougou) en comparaison aux prix appliqués à la frontière du Niger qui apparaissent relativement moins incitatifs. La Figure 14 ci-dessous montre effectivement que les coûts d'accès restent largement au-dessus de la différence entre les prix établis à la frontière et les prix grossistes observés sur le marché local, et même que pour certaines années, cette différence s'est révélée négative (2006 et 2010). Cette situation traduit une déconnexion entre le marché domestique et le marché sous régional qui se produit à l'avantage du grossiste national, puisque les prix de référence grossistes sont ramenés à des niveaux plus faibles que les prix observés, d'où la protection de ces derniers. La Figure 14 montre par ailleurs que les commerçants grossistes de

sorgho ne sont pas déconnectés du marché nigérien puisque les prix évoluent exactement dans le même sens.



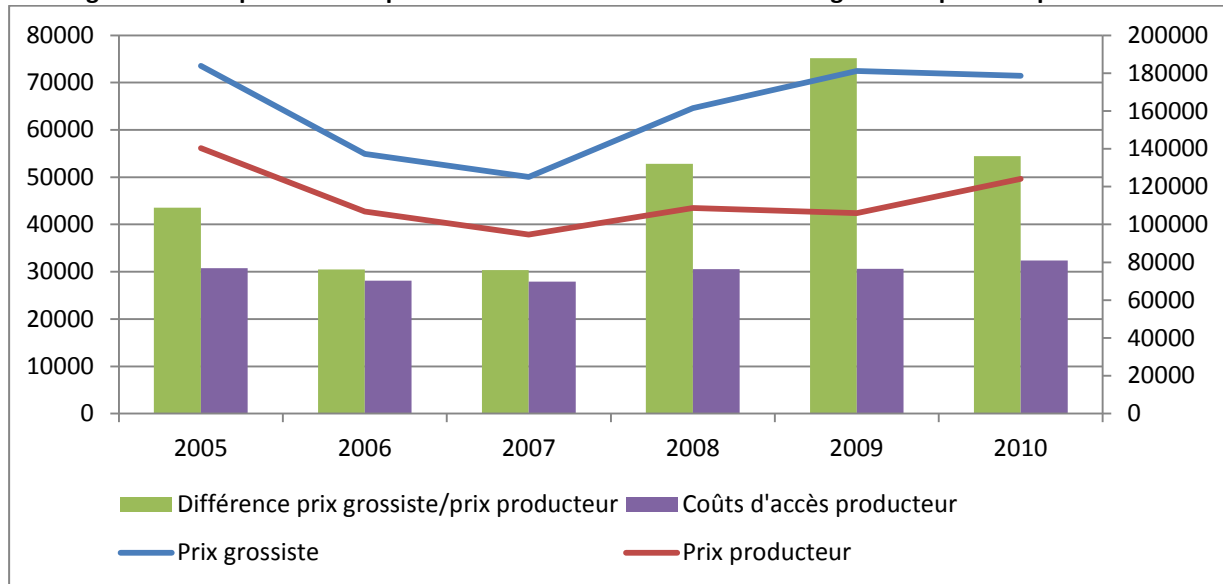
A l'exception de l'année 2009 au cours de laquelle les écarts de prix dans les domaines observés sont négatifs, les producteurs enregistrent également des écarts de prix et des taux nominaux de protection positifs au cours de la période. Cette situation de protection des producteurs qui semble atypique pour un produit vivrier peut se justifier par le fait que le sorgho est transformé en une boisson locale traditionnellement appelée « dolo ». La préparation de cette boisson qui exige une quantité conséquente de sorgho crée ainsi une demande importante de ce produit, avec pour conséquence immédiate un accroissement du niveau des prix, les incitations observées au niveau des producteurs. La transformation des produits locaux (en particulier vivriers) constitue donc un facteur favorable à la formation de prix incitatifs pour le maillon de la production.

Cependant, le niveau de protection des producteurs est nettement moins important que celui enregistré au niveau des grossistes. Ces résultats sont attribuables à deux facteurs :

- ✓ D'abord, aux prix perçus par les producteurs qui sont largement en deçà (légèrement inférieurs) des prix grossistes pour les années 2005 et 2008 à 2010 (2006 et 2007) comme le montre la Figure 15 ci-dessous. En effet, les producteurs de sorgho vendent des quantités parfois plus que leurs excédents de production, en puisant dans leurs réserves de consommation domestique pour résoudre des problèmes financiers (besoins incompressibles ou exceptionnels). Ces opérations de vente se font en fin de campagne et à des prix relativement bas du fait de l'offre qui est très importante. Ces transactions de fin de campagne se réalisent au grand bénéfice des commerçants qui en profitent pour constituer des stocks céréaliers pour les périodes les plus difficiles de l'année lorsque les prix seront hauts.
- ✓ En outre, l'imperfection du marché liée à la circulation asymétrique de l'information sur les prix, profite aux grossistes au détriment des producteurs qui sont eux déconnectés du marché

international, voire du marché de gros notamment pour les années 2008 et 2009 (voir Figure 15). Au cours de ces 2 années, les écarts de prix et taux nominaux de protection aux producteurs sont les plus importants en valeur absolue, en raison de la différence entre les prix producteurs et grossistes relativement importante pour ces deux années.

**Figure 15 : Comparaison des prix et coûts d'accès entre le marché de gros et le point de production**

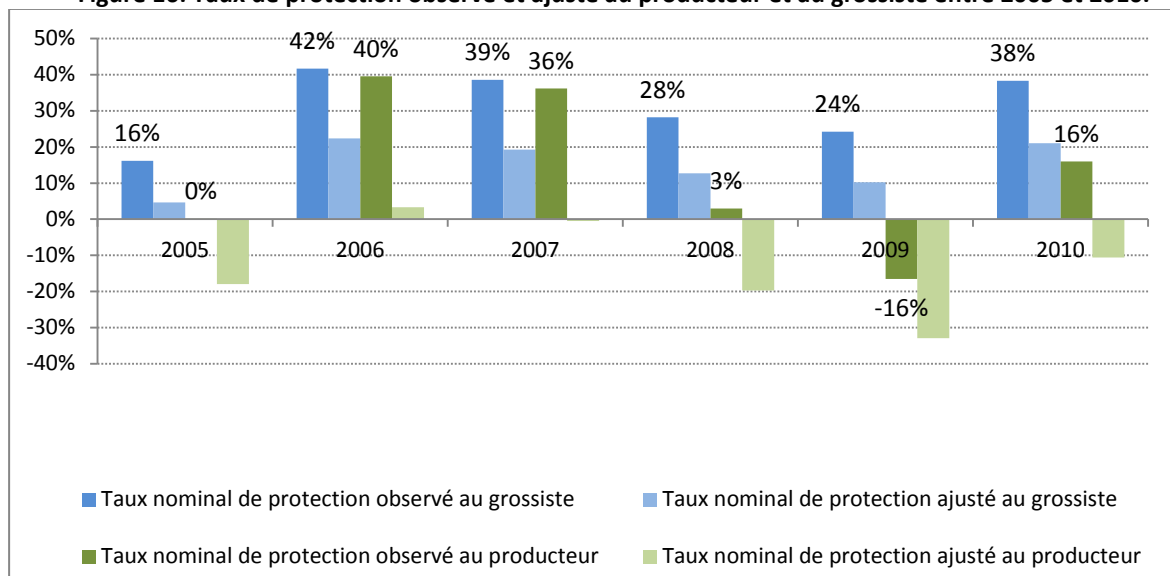


Source : Auteurs

La faible incitation relative des producteurs enregistrée en 2005, 2008 et 2010 et la pénalisation observée en 2009 sont en outre expliquées par la perte de valeur liée à la sous-estimation de la quantité de sorgho vendue par les producteurs. En effet, le sorgho contenu dans les sacs utilisés par les producteurs pèse environ 108 kg alors qu'il est vendu au prix d'un sac de 100 kg d'où une perte de 8 kg sur chaque sac ce qui est non négligeable en valeur.

Il ressort que les producteurs sont pénalisés au profit des grossistes qui reconditionnent le sorgho avant de le revendre.

**Figure 16: Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010.**



Si on considère le domaine ajusté, on note des indicateurs négatifs pour les producteurs sur l'ensemble de la période sauf en 2006, avec des niveaux plus prononcés par rapport au domaine observé. Ceci implique que les producteurs sont davantage pénalisés lorsque leur situation actuelle est comparée à une situation qui serait plus efficiente (des coûts d'accès dépourvus de frais illicites, avec des coûts de transport et une marge bénéficiaire des grossistes moins élevés). En d'autres termes, les producteurs gagneraient davantage via l'obtention de prix supérieurs si l'environnement dans lequel ils opèrent devenait plus efficient.

## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### MESSAGE PRINCIPAL

Cette étude présente les principaux instruments de politiques gouvernementales au demeurant peu nombreuses qui affectent les incitations des principaux acteurs nationaux de la filière sorgho au Burkina Faso, en particulier les producteurs et les commerçants grossistes. Il ressort globalement que :

- ✓ Les producteurs sont incités en dehors de l'année 2009, mais d'une incitation moins que proportionnelle à celle des grossistes. Cela signifie que les producteurs ont obtenu des niveaux de prix légèrement supérieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir dans une situation de référence, notamment un environnement commercial davantage en lien avec les signaux du marché extérieur. Ces incitations sont en grande partie dues à la forte demande de sorgho pour sa transformation en une boisson locale bien appréciée par les consommateurs burkinabè, avec pour corollaire des prix relativement élevés et donc incitatifs pour les producteurs. Cependant, en comparaison aux prix observés sur le marché grossiste, ces prix sont relativement bas, ce qui induit une incitation plus faible des producteurs. Outre la faiblesse relative des prix qu'ils perçoivent, cette faible incitation des producteurs est également due à la sous-estimation systématique des quantités de sorgho vendues aux grossistes du fait des unités et mesures utilisées pour les transactions.
- ✓ Le maillon du commerce en gros quant à lui est incité durant toute la période, impliquant des prix observés plus importants que les prix de référence. Cette incitation observée des grossistes est étroitement liée à deux facteurs. D'une part, à la pénalisation des producteurs imposée par ces mêmes grossistes. D'autre part, au fait que les prix établis à la frontière sont relativement bas rendant les prix grossistes de référence plus faibles que les prix observés. En outre, les commerçants grossistes, contrairement aux producteurs, ont une meilleure connaissance des prix pratiqués, non seulement sur le marché local, mais aussi sur le marché sous régional.

Enfin, certaines situations nées lors des campagnes agricoles 2011 et les périodes de crise par exemple (spéculations, flambée des prix, indisponibilité de céréales sur les marchés, blocages des frontières contre la sortie des céréales dans certaines situations...) en 2008 montrent les limites de la libéralisation en raison de l'absence de règles claires de fonctionnement du marché céréalier, une situation susceptible de compromettre la sécurité alimentaire.

### RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Au regard de l'importance du sorgho pour la sécurité alimentaire, il semble pertinent d'encourager le gouvernement à porter une attention accrue à la situation des producteurs de sorgho et de la filière en général. Les éléments suivants peuvent dans ce cadre être pris en considération :

- ✓ Au vu de la déconnexion observée entre marché domestique et sous régional, permettre aux acteurs d'obtenir des informations plus actuelles, plus précises et plus régulières sur la situation des marchés et en particulier de celui du sorgho et ce aussi bien au niveau national qu'au niveau sous régional afin d'en améliorer la transparence ;
- ✓ Promouvoir une meilleure organisation de la filière sorgho et notamment l'organisation des producteurs afin que ceux-ci puisse influencer sur la définition des modalités de transaction,

acquièrent des rapports de négociation plus équilibrés notamment vis-à-vis des grossistes. Ce volet devrait aussi inclure une meilleure organisation de l'approvisionnement en intrants agricoles avec la garantie d'une meilleure qualité, d'un prix négocié ;

- ✓ Aller au-delà de la production pour promouvoir également la transformation du sorgho afin de créer plus de valeur ajoutée à la filière ;
- ✓ en ce sens une politique de professionnalisation des principaux acteurs orientée sur l'accès aux marchés pourrait être utilement promue ;
- ✓ en outre, puisque la transformation en quantité du sorgho semble se faire à l'avantage des producteurs à travers la formation de prix incitatifs, il reste important qu'une politique de prix soit mise en place afin que cette formation de prix au producteur ne se fasse pas au détriment des consommateurs ;
- ✓ Veiller à la bonne application des règles sur les poids et mesures dans le cadre de la lutte contre la fraude notamment passive compte tenu du fait que les producteurs sont systématiquement lésés sur les ventes calculées en sacs.
- ✓ Inscrire la filière sorgho parmi les filières porteuses dans le but d'intensifier la production et améliorer la commercialisation notamment au niveau sous-régional afin de mieux répondre aux opportunités de marchés dans les pays limitrophes ;

Cette étude par ses résultats a l'ambition de devenir un véritable outil d'aide à la prise de décision tant au niveau des acteurs politiques et de la société civile qu'au niveau des producteurs, des opérateurs économiques, et des partenaires car regorgeant des informations importantes comme :

- ✓ La vue d'ensemble de la filière en matière d'organisation et d'interrelation entre acteurs ;
- ✓ La revue des politiques mises en œuvre au profit de la filière ;
- ✓ Les évolutions des quantités produites et échangées en lien avec les mesures politiques au bénéfice de la filière ;
- ✓ Les niveaux d'incitations ou de pénalisations par les prix sur les différents acteurs.

### **Limites**

Les niveaux de protection peuvent être évalués à l'aide de différents indicateurs qui ont tous leurs propres limites, leurs méthodes de calcul et leur signification économique. Il est essentiel de connaître ces caractéristiques et d'en tenir compte.

Les données du projet MAFAP/SPAAA sont très tributaires de la diversité des sources de données sur les statistiques relatives aux prix et aux coûts d'accès. Le système d'information agricole constitue l'un des principaux piliers de l'élaboration de ce présent rapport d'analyse. Pourtant, ce système n'est pas harmonisé et les concepts, définitions et classification ne répondent pas aux normes. A cet égard, l'équipe du projet MAFAP/SPAAA a constamment accordé une grande importance à la collecte, et au traitement. Au fil des de la collecte, recours a été fait à des personnes ressources pour améliorer la disponibilité et la qualité des données.

Nos résultats sont basés sur une seule région de production locale au Burkina Faso qui, certes représente de loin la principale région de production du sorgho, mais d'autres régions du pays pourraient rencontrer des incitations et pénalisations différentes.

Le fait que notre méthodologie propose des comparaisons établies à partir de moyennes annuelles ne nous permet pas de représenter et d'expliquer les effets de saisonnalité, et n'incluent pas non plus les variations de prix dues à la qualité. De la même manière, notre analyse du sorgho n'est qu'une composante du tableau général et plus complexe de la consommation et de la production des céréales.

**Besoins en recherche approfondie:**

- ✓ continuer la revue des politiques afin d'identifier des interventions politiques supplémentaires sur le marché du sorgho et voir si elles justifient les données obtenues. Sinon, raffiner la recherche de données afin de voir si les données obtenues sont représentatives du marché du sorgho;
- ✓ intégrer dans l'analyse des informations sur l'organisation des filières et des marchés afin de mieux apprécier les effets en termes de coûts d'accès et coûts de transaction, de contraintes principales, d'inefficience et de rigidité structurelle;
- ✓ développer l'analyse des différences entre les systèmes de production ainsi qu'au sein même de ces systèmes, entre les différents systèmes de production notamment par l'analyse des coûts de production et des marges.

## BiBliographie

Banque mondiale, (2007), Le Défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé: Étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du Cadre Intégré

Centre de Promotion des Investissements, Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, (2008), Le coût des facteurs de production.

DGPER, (2009), analyse de la compétitivité des filières de céréales sèches au Burkina.

DGPER, (2009), Rapport évolution du secteur agricole.

DGPER, (2012), Bilan alimentaire.

Etude DGPER/INERA/AFRICARICE 2010, étude compétitivité du maïs.

Evaluation conjointe, État – partenaires, situation alimentaire février 2009, rapport de mission.

Integrated food security Phase Classification (IPC), (2009), troisième cycle d'analyse Côte d'Ivoire, Rapport final.

Mission conjointe CILSS FAO, 2009, rapport de mission.

Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Niger (SIMA-Niger), (2009), Etude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger, Rapport final.

Système d'Information sur les Marchés du Burkina (SIM-Burkina), (2010), Transmission des fluctuations et prix de parité à l'importation du riz et du maïs au Burkina Faso, Rapport final.

UEMOA, (2011), 15<sup>ème</sup> rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OAP), résultat des enquêtes du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

KABORE R., DABAT M. H., BROCKE K. V., (2009), *Coordination et durabilité des nouvelles formes de production semencière vivrière au Burkina Faso*, Actes du colloque « Savanes africaines en développement: innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom.

DGPER, (2010), *Productivité agricole et efficacité de la dépense publique : analyse d'impact*, Rapport final.



## **Annexe I. Méthodologie utilisée pour l'analyse**

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).



FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION OF  
THE UNITED NATIONS



MAFAP  
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*